

L'Anjou laïque

N° 136 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Juillet, Août, Septembre 2021

PLUS QUE LE BICENTENAIRE,
LA "RAGE" DÉMOCRATIQUE DE 1871 !



**Commune de Paris,
des livres** p.8 et 9

**Napoléon, criminel
de guerre**..... p.13

**Islamophobie,
disent-ils** p.5

**L'affaire des jeux
de boules** p.6

**Armes
nucléaires** p.10

**Jean Goblet,
auteur et
journaliste** p.18

Également au sommaire de ce numéro

343 "salopes".....p.2
Editop.3
Laïcité sur le grilp.4
La dette publique p.11
Une expositionp.12

Enseignementp.14
Politiquement correctp.15
Coop en scopp.16
Nécrologiep.17
Jeuxp.19



Il y a 50 ans, 343 « salopes »

Le 5 avril 1971 dans *Le Nouvel observateur* est publié le Manifeste des 343 Françaises qui affirmaient avoir déjà avorté.

C'est un effet de bombe dans la société. La dépénalisation de l'avortement était revendiquée par les femmes, mais toujours violemment combattue par le Conseil de l'ordre des médecins réactionnaire. Elles osaient clamer qu'elles avaient commis le délit d'avortement, Elles auraient pu aller en prison. Ces femmes courageuses, pour la plupart des célébrités mais pas que, en mettant à jour une pratique clandestine et courante, ont fait basculer l'opinion publique. Ce manifeste et les autres actions, qui ont suivi, ont permis le vote de la loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse en janvier 1975. Aujourd'hui, le droit à l'IVG est bien installé mais reste précaire. Le 4 avril 2021 des féministes réitérèrent par un nouveau manifeste signé par 343 Françaises (dont des artistes, et femmes politiques de tous bords). Il demande l'allongement de la période de recours à l'IVG. Le délai aujourd'hui est de 12 semaines de grossesse, la demande serait de passer à 14 semaines.



"Il y a encore 'des déserts médicaux' où pour qu'une femme puisse se faire avorter c'est la galère", constate le docteur Philippe Faucher¹. Très vite la femme se trouve hors délai. Elle peut aller à l'étranger où les délais sont plus longs (22 semaines en Hollande, en Espagne). Environ chaque année en France 3000 à 5000 femmes ont recours à l'avortement à l'étranger, celui-ci est réservé

à celles qui en ont les moyens, comme avant la loi de 1975. En 2020 ce projet de loi passé à l'Assemblée nationale, mais très controversé au Sénat, a été stoppé en février à la première assemblée. La difficulté pour recruter des médecins a entraîné la fermeture de centre d'orthogénie. Seuls des médecins militants se sentent concernés. Un manque de formation durant les études médicales et un acte pas assez valorisé l'expliquent en partie. Pour le docteur Faucher l'avortement médicalisé (sans intervention chirurgicale) qui est en hausse peut compenser cette pénurie. Dans un délai de 7 semaines de grossesse l'avortement médicalisé peut être pratiqué par un médecin ou une sage-femme de ville en télé consultation selon ce spécialiste. La loi dépénalisant l'avortement a été votée elle devrait donc être appliquée par tous les médecins à la demande de leurs patientes, au moins l'avortement médicalisé. La suppression de la clause de conscience spécifique concernant l'avortement est une revendication actuelle.

C. Battreau

¹ Le Dr P.Faucher dirige l'unité d'orthogénie à l'hôpital Trousseau à Paris

Les mouvements catholiques intégristes

Les sites écouteivg, ivg.net, sossbébé sont trompeurs. Sossbébé est le site d'écoute d'Alliance Vita créée en 1993 par Christine Boutin dont les membres sont des catholiques intégristes. Ils influencent la femme en recherche de renseignements. Il n'est jamais déconseillé d'avorter, mais le vocabulaire reste pernicieux on parle de « bébé » et non d'embryon, la « maman » et non de femme. Progressivement on l'invite à lire les témoignages de femmes traumatisées qui regrettent leur avortement. Ce n'est plus la légalité de l'avortement qui pose problème aujourd'hui mais sa légitimité. Les seuls sites officiels ont : ivg.gouv.fr, (tél 0 800 08 11 11) et celui du Planning Familial. Laisser-les vivre, créée par le Pr Lejeune a inspiré des commandos qui entravaient le fonctionnement des centres médicaux pratiquant l'IVG dans les années 1990. Très proche du pape Jean-Paul II il avait pris la tête de l'Académie pontificale pour la vie. Décédé en 1994, la fondation Lejeune poursuit son combat. Cette fondation Lejeune est reconnue d'utilité publique depuis 1996 et

bénéficie de dons et legs défiscalisés. Le Pr Lejeune est déclaré « vénérable » depuis janvier 2021 par le Vatican. Mais pas si vénérable que cela pour les 2 généticiens dont il a usurpé la découverte génétique de la trisomie¹. À l'école les mouvements cathos ultra-réacs profitent du programme national



de l'éducation sexuelle pour donner leur version. Un manuel publié aux éditions de la Communauté d'Emmanuel est destiné aux scolaires. Les clichés sur les hommes et les femmes sont nombreux, pour la contraception c'est la méthode Ogino. Égalité fille

garçon, homosexualité, avortement, c'est information zéro. On est loin « d'une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes » prônée par l'Éducation nationale. Les écoles catholiques sous contrat sont censées dispenser le même programme que dans les écoles laïques de France. Ce livre n'a pas sa place dans leurs établissements scolaires. Les A.F.C associations familiales catholiques sont des lobbies cathos très actifs. Leur force est d'être élus dans beaucoup de structures. Les AFC sont ainsi auditionnées avec l'Unaf union nationale des associations familiales dès qu'un projet de loi concerne les familles. Leur influence est grande auprès d'élus du Sénat et de la Chambre des députés. Les AFC reconnues d'utilité publique bénéficient de dons de legs défiscalisés. C'est tout simplement une aide financière de l'État pour mener leurs combats.

C. B.

¹ Marthe Gautier découverte de la trisomie 21 par Pierre Ropert France culture 16 08/2018



Édito

Le port ostensible de signes religieux dans le service public d'Education est majoritairement admis par les jeunes de 15 à 17 ans. 57 % y sont favorables pour les accompagnateurs et accompagnatrices des sorties scolaires, 52 % pour les élèves des lycées publics et même 49 % pour les professeurs.

Le sondage fut réalisé par l'IFOP du 15 au 20 janvier 2021. Il fut conduit sur un échantillon de 1006 personnes et commandé par la *Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)* et la revue universaliste *Le Droit de Vivre*. Si ces jeunes devenus citoyens persévéraient dans leur opinion et si d'autres les rejoignaient, d'une laïcité de séparation entre les Églises et l'État nous pourrions passer à une laïcité de reconnaissance des religions par la puissance publique. La loi de 1905 pourrait être amputée de son article deux (*La République ne reconnaît et ne subventionne aucun culte*). Pourtant cet article officialise une double libération. Il libère l'État d'une emprise des Églises et ces dernières de l'emprise de l'État.

Laïcité de reconnaissance

Les conséquences d'une laïcité de reconnaissance ne furent pas abordées dans le questionnaire. C'est bien dommage. Peut-être les jeunes auraient-ils trouvé anormal que l'ensemble des citoyens, comme en Allemagne, soient obligés de contribuer financièrement aux pratiques culturelles de quelques-uns. Peut-être auraient-ils trouvé anormal que des élèves soient confrontés à la présence d'accompagnatrices ou accompagnateurs portant des signes d'appartenance particulière réprochés par leurs familles. Peut-être auraient-ils pensé anormal que dans un espace public neutre, des jeunes filles portent un signe religieux imposé par leurs familles. Peut-être aurait-il désapprouvé qu'un enseignant en arborant sa propre conviction tente d'influencer les élèves qui lui sont confiés. Peut-être que des questions formulées autrement auraient suggéré des réponses différentes, mais ce n'est pas certain. Il s'avère insuffisant de présenter la laïcité scolaire comme garante de la liberté de conscience et du respect de l'autre comme le fait la charte de la laïcité. La confusion entre principes laïques et régime de tolérance est alors induite.

L'association politique

La finalité de l'école publique républicaine est de former des citoyens qui constitueront une association politique qui ne devra rien à des liens communautaires préexistants, religieux ou ethniques. La philosophe Catherine Kintzler y insiste, l'association politique laïque se crée à partir de rien, d'un point zéro, autoconstituant, étant à lui-même son propre commencement. L'autorité publique et ses services sont alors indifférents aux appartenances particulières et de leurs liens préexistants. Elle se doit de ne pas les reconnaître. En revanche, dans l'espace civil, les membres des communautés, comme tout un chacun peuvent s'exprimer et, pour que les

deux grands espaces qui se complètent

uns et les autres puissent coexister, le régime de tolérance doit alors s'y exercer. La société laïque distingue deux grands espaces qui se complètent harmonieusement s'ils sont respectés dans leur essence. Ce sont, d'une part, les services publics, sous l'autorité publique découlant de l'association politique de qualité laïque et, d'autre part, la société civile, espace des sphères privées, regroupées ou non dans des communautés.

Un rejet

D'évidence les jeunes ont confondu les deux espaces. Ils ont appréhendé l'école comme si elle relevait de l'espace civil, ils se sont alors montrés tolérants. À leur décharge un environnement médiatique qui fait une large place aux théories des laïcités adjectivées, ouvertes, apaisées ou plurielles dont les adeptes, souvent pour des raisons politiques, veulent étendre au domaine de l'autorité publique le régime de la société civile. Ces derniers se félicitèrent donc de ce sondage, mais discrètement. Des résultats susceptibles d'alimenter les thèses d'un séparatisme religieux peuvent expliquer cette retenue. Les réponses aux questions portant sur le port des signes religieux ostensibles à l'école publique, triées selon les affinités convictionnelles, ont en effet montré de la part des jeunes musulmans un rejet massif

de la laïcité et même de son ersatz étiqueté laïcité ouverte.

Comprendre

Les jeunes sans religion, pour les bénévoles accompagnant les sorties scolaires, ne sont que 47 % à approuver le port ostensible de signes religieux. Les jeunes catholiques : 57 %. Les jeunes musulmans, eux, y sont favorables à 90 %. Pour les élèves des lycées publics, les premiers y souscrivent à 40 %, les seconds à 49 %, les troisièmes à 88 %. Même pour les agents du service public, une très forte majorité de jeunes musulmans (85 %) se prononce favorablement au port de signes religieux. Même s'il y a chez ces jeunes gens une confusion entre service public laïque et société civile plurielle, les très forts pourcentages en faveur du port des signes religieux traduisent une volonté des jeunes musulmans d'imposer dans le service public d'éducation leur marque religieuse. Il est à noter que seulement 37 % des musulmans adultes trouvent les lois laïques discriminantes. Le positionnement identitaire de leurs jeunes peut certes s'expliquer en partie par une forme de compensation à des inégalités sociales et des discriminations subies ou ressenties, mais en partie seulement. Et, même s'il n'y a pas complicité entre les deux, les tenants d'une laïcité « canada dry » en s'inspirant d'une société à l'anglo-saxonne, ouvrent des brèches aux communautaristes. Ces derniers s'y engouffrent pour combattre la laïcité à « la française » et auprès des jeunes se font entendre.

Contrairement à ce qui est véhiculé actuellement par des amis de gauche, mais de faux amis de la laïcité, ce n'est pas une rigueur laïque qui est responsable des replis identitaires, mais son incompréhension. Si une charte de la laïcité convient à l'école élémentaire, les principes d'une société laïque et les espaces complémentaires en découlant pour concilier liberté, égalité et citoyenneté doivent être enseignés dès le collège. Publics de préférence. N'oublions pas, en effet, que la neutralité, ignorant les dogmes et nourrie de savoirs rationnels, peut encore être facteur d'émancipation.

Jack Proutt

La laïcité sur le gril, les religieux tirent les marrons du feu !

C'est devenu le sujet à la mode. Un brusque regain d'intérêt que le gouvernement fait sien, en organisant des États généraux. La laïcité, si longtemps reléguée au rang d'accessoire poussiéreux sur une des étagères du musée de l'histoire ouvrière et républicaine, est depuis quelque temps l'objet de toutes les attentions. Même si la plupart de ceux et celles qui en parlent rivalisent d'ignorance, d'approximations, ou de contre-vérités sur ses origines, son histoire et les combats qui ont permis sa naissance. Même si ces États généraux menacent de se transformer en funérailles de première classe.

Mais qu'importe, le principal est d'en parler, de se l'accaparer. Le moins que l'on puisse dire est que dans ce débat, les diverses composantes de la gauche ne s'illustrent pas par leur lucidité. Entre celles qui s'égarer sur les chemins défrichés par l'extrême droite et celles qui sont tout près de ravalier la laïcité au rang de bras armé d'un universalisme néo-colonial fleurant bon le racisme, la confusion est complète. Par leur absence et par leurs errements idéologiques, elles ont laissé la droite et l'extrême droite en devenir les champions.

Le paradoxe est que le flou de leur positionnement a permis au RN et aux réactionnaires de tous poils, d'imposer leur version déformée de cette valeur fondatrice de la République et de notre paix sociale, comme version de référence. Au point qu'une partie de la jeunesse vit maintenant ces lois garantissant sa liberté comme oppressives.

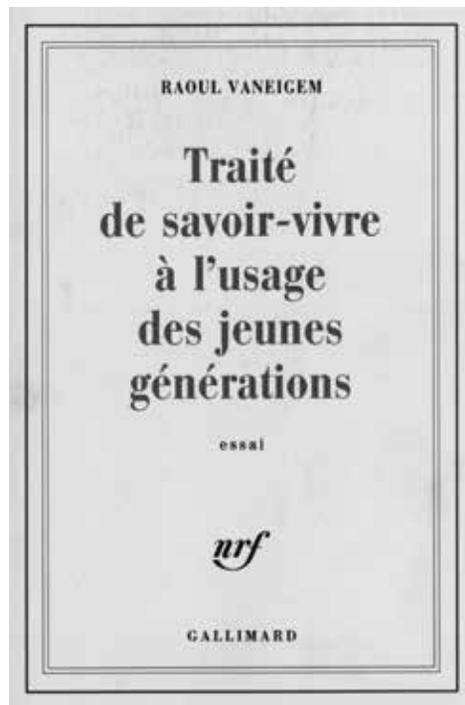
Il n'y a au fond qu'un vainqueur dans cet obscur affrontement. Le camp de la religion, du fanatisme et de la soumission.

J'ai lu récemment « *Le traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations* », dont le cœur n'est pas la question de la laïcité, ni même de la religion. Et pourtant, il est facile de constater à sa lecture à quel point les choses ont changé sur ces sujets depuis 1967. Mai 1968 n'avait pas eu lieu et R.Vaneigem parlait de la question religieuse à l'imparfait : « *Les croyances religieuses dissimulaient l'homme à lui-même, leur bastille l'emmurait dans un monde pyramidal dont Dieu tenait lieu de sommet, et le roi de hauteur.* » Comme si le terrible carcan idéologique que l'église faisait peser sur l'école, les mœurs,

la démocratie politique, ou la famille, avait définitivement été balancé dans les poubelles de l'histoire.

Peut-être faut-il voir dans cette idée naïve, une des raisons pour laquelle pendant les décennies qui ont suivi, le combat des « hussards noirs de la République » contre l'obscurantisme religieux a petit à petit été abandonné par les syndicats enseignants par exemple ?

Pourtant, dans cet intervalle, jamais le lobby clérical n'a lâché l'affaire. Du combat contre l'IVG et les droits des femmes, à celui pour la défense de l'école privée, en passant par les multiples tentatives, parfois violentes, de censure de films ou de spectacles, jamais il n'a abandonné l'espoir de cadencasser nos vies : « *La croyance au Diable et à Dieu, si farfelue soit-elle, fait de l'un et de l'autre fantôme une réalité vivante sitôt qu'une collectivité les juge assez présents pour inspirer des textes de lois.* »



Il manque aujourd'hui, parmi les responsables de la gauche, au-delà de la défense ô combien indispensable de notre laïcité, des voix fortes pour critiquer les religions et leur pouvoir de nuisance. Il nous manque des analystes lucides de leur absolue volonté, pour défendre leur pouvoir, de s'opposer au progrès humain. Il nous manque la dénonciation argumentée, de leur acharnement à nous faire porter individuellement le poids de la faute. Il nous manque la condamnation sans ambiguïté de leur obstination, pour une rédemption de pacotille, à nous inviter à taire nos colères terrestres en nous infligeant le terrible prix de

la pénitence : « *Il faut cependant ici compter avec l'ignoble tare des religions, avec la mythologie chrétienne surtout, qui mit son génie à porter au plus haut point de perfection cette suggestion morbide et dépravée : prémunis-toi contre la mutilation par la mutilation volontaire !* »

*la critique des religions,
l'insoumission à tous
ses dogmes est une
dimension indispensable
de tout combat
émancipateur*

Il nous manque des intellectuels et des intellectuelles, courageux et courageuses, pour défendre de manière intransigeante ce principe universel : la critique des religions, l'insoumission à tous ses dogmes est une dimension indispensable de tout combat émancipateur. « *Qu'est-ce que Dieu ? Le garant de la quintessence du mythe où se justifie la domination de l'homme par l'homme. La dégoûtante invention n'a pas d'autre excuse. (...) Dieu authentifie le sacrifice mythique du maître au bien public, et le sacrifice réel de l'esclave au pouvoir privé et privatif du maître. Dieu est le principe de toutes les soumissions, la nuit qui légalise tous les crimes.* »

On sait qu'il faut prendre les sondages avec précautions. Cependant des enquêtes récentes montrent une progression sensible du nombre de jeunes se rattachant à une religion (de 34 à 53 %), et un sondage IFOP/Charlie-Hebdo montre qu'il reste encore 17 % de la population croyante qui font passer leurs convictions religieuses avant les valeurs de la République (37 % parmi les 15 – 24 ans).

Ici et là on célèbre l'anniversaire de la Commune. Noble geste. Ne serait-il pas plus utile de faire vivre l'exigence de liberté et la dénonciation de l'imposture religieuse, pour lesquels tant de communards et de communardes ont donné leur vie ?

Dominique Delahaye

Toutes les citations sont tirées du : « *Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations* » (Raoul Vaneigem)

"Islamophobie", disent-ils

Le mot « phobie », et la désignation qu'il constitue, accouplé à un autre nom, désigne à la fois une peur profonde de quelque chose, et une aversion nom moins profonde pour cette chose. Le néologisme d'« islamophobie » devrait donc servir à désigner la peur et la profonde aversion que suscite l'Islam, c'est-à-dire une religion.

Ceux qui combattent le fanatisme et l'aliénation religieuse et qui défendent le modèle d'une société véritablement laïque et libérée de l'emprise du religieux sont donc inévitablement « islamophobes », de même qu'ils sont « christianophobes », « hindouistophobes », « judéophobes », et même « bouddhistophobes », quand ils voient à l'œuvre les bouddhistes de Birmanie. Pour ma part, j'assume toutes ces « phobies ».

Mais il est clair que leur importance relative est fonction de l'époque et du lieu où l'on vit : pendant des siècles, en Europe, l'ennemi numéro un des peuples et des esprits libres a été l'Église catholique, qui a dressé des bûchers, prêché la croisade, béni les massacres, justifié les sanglantes conquêtes coloniales et soutenu les pires dictatures, alors que, dans d'autres continents, c'étaient toutes sortes d'autres religions qui assujettissaient les peuples et appelaient au massacre des mal-pensants. Aujourd'hui, grâce à l'émancipation des esprits et à la sécularisation des sociétés européennes, le danger de l'Église romaine est moindre que celui de l'islamisme, qui, au nom de l'Islam, place la charia au-dessus des lois humaines et prêche le meurtre des mécréants en même temps que l'esclavagisme des femmes.

Mais craindre les dangers que représentent toutes les religions constituées, cela ne signifie naturellement pas que tous les fidèles de

ces religions sont des arriérés, des illuminés, des brutes épaisses ou des fanatiques : critiquer une religion, ses dogmes, ses pratiques, son idéologie et ses crimes, cela n'implique aucunement de persécuter, de combattre ou de discriminer ceux qui la pratiquent en toute innocence. La laïcité d'un État tel que le nôtre, malgré toutes les atteintes qui lui ont été portées depuis soixante ans, résiste encore assez pour assurer la coexistence pacifique de ceux, en nombre croissant, qui rejettent toutes les religions et de ceux qui continuent de s'y référer.

Malheureusement, il se trouve maintenant que des islamistes et certains de leurs « idiots utiles » ont popularisé le néologisme d'« islamophobie » dans un sens tout différent,

leur révolte, se mettent à assassiner les mécréants au nom de leur dieu, il faudrait faire l'effort de les comprendre, car ce serait pour se défendre...

Ce faisant, ils cherchent à égarer et à diviser l'opinion publique et contribuent à créer de nouveaux clivages lourds de conséquences : ils tendent à enfermer les individus dans une identité confessionnelle héritée de l'histoire, qui interdirait leur émancipation ; et la société ne serait plus que la simple juxtaposition de communautés fermées sur elles-mêmes, obéissant à leurs propres règles dictées par la religion, et dont l'hostilité serait potentiellement dévastatrice.

Ce discours est à la fois aberrant et dangereux. Aberrant, parce que ceux qui utilisent ce terme d'« islamophobie » confondent volontairement deux choses pourtant bien distinctes : une religion, l'Islam, qui, comme les autres religions constituées, est naturellement sujet à critiques, et ceux qui, avec des pratiques diverses, s'en réclament, en France et ailleurs, et qui, dans leur très grande majorité, n'ont rien à voir avec les assassins qui, en toute bonne

conscience, tuent au nom du djihad. Dangereux, dans la mesure où il amène ceux qui y ont recours à comprendre, voire à excuser, le fanatisme qui pousse certains de ces musulmans à tuer.

Il est donc impensable, pour qui se réfère aux valeurs de gauche, et tout particulièrement à la laïcité et aux Lumières, de s'aveugler sur le très grave danger du fanatisme islamiste qui menace notre pays, qu'il soit le produit d'une aliénation religieuse ou d'une instrumentalisation par des régimes dictatoriaux, comme l'Iran, l'Arabie ou la Turquie, comme on l'a vu ces derniers mois. Des citoyens de gauche ne sauraient en aucune façon se compromettre avec des islamistes, sauf à en devenir complices !

Pierre Michel



dans le vain espoir de faire taire ceux qui combattent l'obscurantisme et le fanatisme religieux et défendent le modèle d'une société laïque. Ils essaient de faire croire que ce n'est pas une religion qui est combattue en tant que telle, comme un très grave danger pour les droits humains en général, et ceux des femmes en particulier, mais ceux qui s'en réclament, à des degrés divers, les musulmans de toutes obédiences. Or, ajoutent-ils, ces musulmans ont été, par le passé, dans les colonies françaises notamment, victimes de toutes sortes de crimes et d'oppressions, et, dans le présent, continuent à subir divers types de discrimination, y compris en France, ce qui ferait d'eux des victimes à défendre en priorité. Du coup, si certaines de ces « victimes » prennent les armes et, au cours de

Justice laxiste ou justice sans moyen ?

Chaque année, le Conseil de l'Europe fournit les éléments chiffrés concernant les moyens accordés à la Justice dans les différents pays européens. Les derniers chiffres publiés sont consternants s'agissant de la France. En 2018, derniers chiffres connus, la France dépensait en moyenne 69,50 euros par habitant, l'Espagne 92, Les Pays Bas 120, l'Autriche 125 et l'Allemagne 131. Pour 100 000 habitants, on compte en France 11 juges professionnels contre 24 en Allemagne.

Alors, dans notre pays, Justice laxiste ou justice sans moyens ? La réponse est dans les chiffres.

J. L. G.

L'affaire dite « des jeux de boules »

La succession d'événements que nous relatons ici et qu'on dénommera « **Affaire des jeux de boules** » commence, comme souvent, de manière bien banale.

Souffrant d'une actualité atone en pleine période estivale, la presse locale publie un long



reportage en plusieurs épisodes sur le jeu de boules de forts.

Pour illustrer ce reportage, outre de multiples photos de la boule de forts et de son terrain de jeu incurvé, le journal produit une carte de France localisant les jeux.

Comme chaque jour, une secrétaire de la préfecture procède à une revue de la presse locale remise au sous-préfet chargé de la sécurité.

L'attention de celui-ci est attirée par la carte précitée qui fait apparaître une très forte concentration géographique des jeux de boules de forts sur le territoire national.

Il produit alors une note destinée au préfet dans laquelle il rappelle l'article 1 de la Constitution qui stipule que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (...) ».

Les jeux de boules de forts étant pour la plupart régis par le régime des associations type loi de 1901, il se réfère à l'article L212-1 du code de la sécurité intérieure qui prévoit la dissolution de toutes associations « qui ont pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ».

La concentration sur une toute petite partie du territoire national des jeux de boules de forts peut en effet relever d'une volonté de mettre en cause le caractère indivisible de la République voire l'intégrité du territoire, sans

parler d'une volonté de séparatisme.

Afin de renforcer son argumentation, l'auteur de la note fait aussi référence à une loi alors en cours d'examen au Parlement intitulée « **Projet de loi confortant le respect des principes de la République et contre le séparatisme** ».

En effet dans son article 6 ce projet de loi

stipule que « toute association (...) s'engage, par un contrat d'engagement républicain, à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité (...) ainsi qu'à respecter l'ordre public (...) et les symboles fondamentaux de la République ».

Ainsi alerté, le préfet en accord avec le procureur de la République enclenche une enquête préliminaire en vue d'une éventuelle dissolution de toutes les associations de jeux de boules de forts.

Les responsables desdites associations sont informés de la tenue de cette enquête et de son objet.

Et c'est là que tout s'emballe

Évidemment fort préoccupés par cette enquête, les présidents des jeux de boules de forts, pressés par les adhérents pratiquants, décident de se réunir pour discuter de la façon de faire face à cette menace de dissolution.

L'un d'eux amène avec lui à la réunion son frère domicilié à Marseille alors en visite à l'occasion d'une fête familiale.

Alors que le débat se prolonge, le frère du président précité lève la main pour donner son point de vue, ce qui lui est refusé du fait qu'il n'est pas un pratiquant des jeux de boules de forts.

Informé de cet incident, le sous-préfet se référant au projet de loi « confortant les principes

de la République et contre le séparatisme » fait référence au projet d'article de ladite loi interdisant les réunions non mixtes.

Toutes les conditions sont par conséquent réunies pour procéder à la dissolution des associations de jeux de boules de forts, ce qui fut fait par arrêté préfectoral ad hoc appliquant le décret pris en conseil des ministres.

Et c'est loin d'être fini...

Par un concours de circonstance peu banal, il se trouve que le frère du président de jeux de boules de forts qui était là, souvenons-nous, pour une fête familiale, est lui responsable d'une association marseillaise de jeux de boules de pétanque.

Voyant le désarroi de son frère et de tous les joueurs de jeux de boules de forts privés de leur activité favorite, il propose une rencontre entre les responsables des associations de jeux de boules de toute la France avec l'idée d'aménager quelques pistes de boulodromes en pistes de boules de forts.

Ne sachant pas qu'ils étaient toujours surveillés de près, les responsables des jeux de boules de forts acceptent. Cette réunion se tient dans un petit village en bord de Loire dans un local de joueurs de pétanque. Aussitôt alerté, le préfet décide d'envoyer les forces de l'ordre pour mettre un terme à cette réunion au motif de tentative de reconstitution d'association dissoute condamnable de trois ans de prison et de 45 000 euros d'amende selon l'article 431-15 du code pénal.

Le bâtiment est encerclé, les policiers pénètrent dans les lieux, relèvent les identités des présents et procèdent à une fouille minutieuse des locaux.

Ils y découvrent un nombre non négligeable de boules de pétanque que l'officier de police judiciaire présent qualifie d'arme par destination ainsi définie par l'article 132-75 du code pénal : « Tout autre objet susceptible de présenter un danger pour les personnes (...) dès lors qu'il est utilisé pour tuer, blesser ou menacer ou qu'il est destiné, par celui qui en est porteur, à tuer, blesser ou menacer. »

Surpris par cette incrimination, un participant à la réunion fait observer à deux reprises qu'il n'est pas « incongru » qu'on trouve des boules de pétanque dans un local abritant une association de joueurs de pétanque.

L'officier de police judiciaire (OPJ), peu riche en vocabulaire, déclare alors à l'interpellant qu'il sera en outre poursuivi pour injure réitérée à un représentant des forces de l'ordre dans l'exercice de ses fonctions.

Suite page suivante

À la lecture des notes prises par des participants, les policiers découvrent qu'est envisagée l'organisation d'une manifestation pour protester contre la dissolution des associations de jeux de boules de forts. L'OPJ annonce alors aux participants qu'ils pourront être inculpés en application de l'article 211-1 du code de la sécurité intérieure de « participer sciemment à un groupement même formé de façon temporaire, en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels de violence volontaire contre les personnes ou de destruction ou de dégradation de biens ». Cerise sur le gâteau, lors de la fouille de la cuisine attenante à la salle de réunion, les policiers découvrent parmi différents produits d'entretien de l'acétone, de l'eau oxygénée et de l'acide sulfurique, ingrédient nécessaire à la fabrication d'un puissant explosif appelé TATP. Ce que retient l'OPJ comme incrimination ajoutée. Les participants à la réunion se voient donc inculpés pour tentative de reconstitution d'association dissoute, préparation d'une manifestation étant en possession d'armes par

destination.

Le non-respect de l'ordre public par les représentants des associations de joueurs de pétanque permet d'entamer la procédure de dissolution de l'ensemble des associations de joueurs de pétanque sur le territoire national.

Ce qui advint de toute cette affaire

C'est alors que l'affaire connaît un retentissement national. Tous les médias en rendent compte, certains mettant l'accent sur la fragilité juridique des procédures.

Les réseaux sociaux s'enflamment autour du « # touche pas à ma boule ». Le mondial de pétanque, championnat du monde de la pétanque qui se déroule chaque année à Marseille et réunit des centaines d'équipes devant des milliers de spectateurs, est menacé. Le monde politique est aussi de la partie, nombre d'élus locaux s'élèvent contre la procédure engagée contre les clubs de pétanque. Le ministre de l'intérieur insiste en affirmant qu'« un faisceau d'indices concordants et solides » justifie la dite procédure.

Puis une rumeur se fait jour, se répand : une

manifestation géante est en préparation. Elle prendrait deux formes : la transformation des Champs-Élysées en boulo-drome géant et l'occupation de tous les ronds-points par les joueurs de pétanque et les opposants aux sanctions prises ou menaçantes envers les joueurs de boules de toutes catégories. La montée sur Paris s'organise, des bus sont affrétés, des trains entiers réservés.

Quelques jours avant la date de la manifestation, à l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire est annoncé l'abandon de la procédure engagée concernant les clubs de pétanque et la révision de la décision de dissolution des associations de boules de forts pour vices de forme. Ainsi se termine l'affaire des jeux de boules.

Ce fabliau peut faire sourire.

Sauf que toutes les références citées des lois et décrets en vigueur sont, elles, bien réelles et ne représentent qu'une faible partie de l'arsenal juridique répressif applicable aujourd'hui au pays des droits de l'homme et du citoyen.

Jean-Louis Gregoire

Social

Le secours populaire, Ludovic Cadeau

Dans le numéro précédent, la page portrait fut consacrée à Stéphane Lepage ancien secrétaire général du secours populaire angevin. Stéphane avait beaucoup insisté pour que nous présentions en même temps son successeur. Ça tombait bien, Ludovic Cadeau était une vieille connaissance. Nous l'avons interviewé

Nous pouvons supposer que tu es depuis longtemps un bénévole du "Secours populaire" qu'est-ce qui t'a motivé pour prendre le poste de secrétaire général ?

C'est en décembre 2015 que j'ai poussé, pour la première fois, la porte du Secours populaire. J'ai d'abord été bénévole à la permanence d'accueil située, à l'époque, rue du Maine. Les premiers mois m'ont confirmé que je ne m'étais pas trompé d'adresse : chaque soir, en quittant les locaux du Secours populaire, j'étais fier d'avoir contribué à rendre un peu de sourires et d'espoir à des personnes que la vie n'épargnait pas.

En 2017, on m'a proposé de devenir formateur du Secours populaire. Après plusieurs sessions de formation au siège national, il me revenait à mon tour de présenter les valeurs du Secours populaire : solidarité, respect de la dignité et liberté d'action.

Parallèlement, j'ai été élu au Comité départemental puis fin 2019, j'ai intégré le Secrétariat départemental qui est l'organe exécutif



de la Fédération.

En décembre 2020, Stéphane Lepage nous a fait part de sa décision d'accepter une responsabilité au siège national du Secours populaire et son poste de secrétaire général de la fédération du Maine et Loire devenait vacant. Des ami(e)s du Secrétariat m'ont sollicité pour que j'accepte cette mission. J'ai beaucoup hésité car si la tâche est enthousiasmante, elle est aussi éprouvante et complexe. Après plusieurs semaines de réflexion, j'ai accepté d'être candidat et les membres du Comité m'ont élu au poste de secrétaire général. Une équipe solide de bénévoles et de salariés m'entoure et m'accompagne dans cette nouvelle aventure.

Instituteur tu étais un militant adepte de la pédagogie institutionnelle (P. I.) peut-on établir un lien entre ces deux engagements
Mon expérience de militant de la P.I a marqué toute ma vie. J'ai eu la chance de rencontrer des personnages « hors du commun » comme Catherine Pochet, Fernand Oury ou René Laffitte. À leurs côtés, j'ai appris qu'il était possible de changer les choses sans attendre les consignes ou les conseils des « supérieurs ». C'est ce que nous faisons au Secours populaire : nous refusons de considérer la précarité, l'exclusion comme une fatalité.

Au Secours populaire, comme dans une classe P.I, des lieux de concertation et de décision sont institués, des responsabilités sont définies et la vie du groupe s'organise autour de règles qui sont prises à la majorité des voix.

Une des citations favorites de Fernand Oury pourrait s'appliquer à l'action du Secours populaire français :

Il y en a trois qui font quelque chose.

Il y en a dix qui font des conférences sur ce que font les trois.

Il y en a cent qui font des conférences sur ce que disent les dix.

Il arrive parfois que l'un des cent vienne expliquer la manière de faire à l'un des trois.

Alors l'un des trois intérieurement s'exaspère et extérieurement sourit.

L'habitude de la parole.

Il y a 150 ans, la Commune de Paris

Si l'on compare la façon dont les médias dominants évoquent Napoléon 1er et la Commune de Paris, il n'y a pas photo. D'un côté la légende historique magnifiée, de l'autre un silence assourdissant. La preuve que la Commune de Paris fait toujours peur aux possédants.

« Commémorer Napoléon oui, la Commune, non » s'exclamait l'historien Pierre Nora sur France Inter en mars dernier.

Il ajoutait en guise de démonstration : « À la différence de Napoléon, elle n'a pas profondément contribué à la construction de l'idée nationale. La Commune n'a rien apporté à la République. »

Rien d'étonnant venant de la part d'un ancien pensionnaire de la Fondation Thiers dans les années 60 et qui, patron des Éditions Gallimard, refusa de traduire et d'éditer l'ouvrage d'Eric Hobsbawm « L'âge des extrêmes » en raison de « l'attachement à la cause révolutionnaire » de son auteur.

N'en déplaise à Pierre Nora, ce 150e anniversaire de la Commune de Paris est l'occasion d'un foisonnement de publications mais aussi de références explicites lors des manifestations du 1er mai dernier ou des occupations des théâtres.

Parmi ce foisonnement, on retiendra deux ouvrages et deux bandes dessinées, choix aussi limité que subjectif inspiré de la très belle formule de Daniel Bensaïd selon laquelle les communards ont proposé « d'extraordinaires brouillons du futur ».

On citera d'abord l'ouvrage de l'historienne Ludvine Bantigny intitulé « La Commune au présent. Une correspondance par-delà le temps » publié aux Éditions La Découverte. C'est de l'expérience des protagonistes ordinaires de la Commune que part ce livre et ce, sous une forme originale. Il est composé de lettres adressées à ces femmes et ces hommes comme si ils et elles étaient encore en vie et comme si on pouvait leur parler.

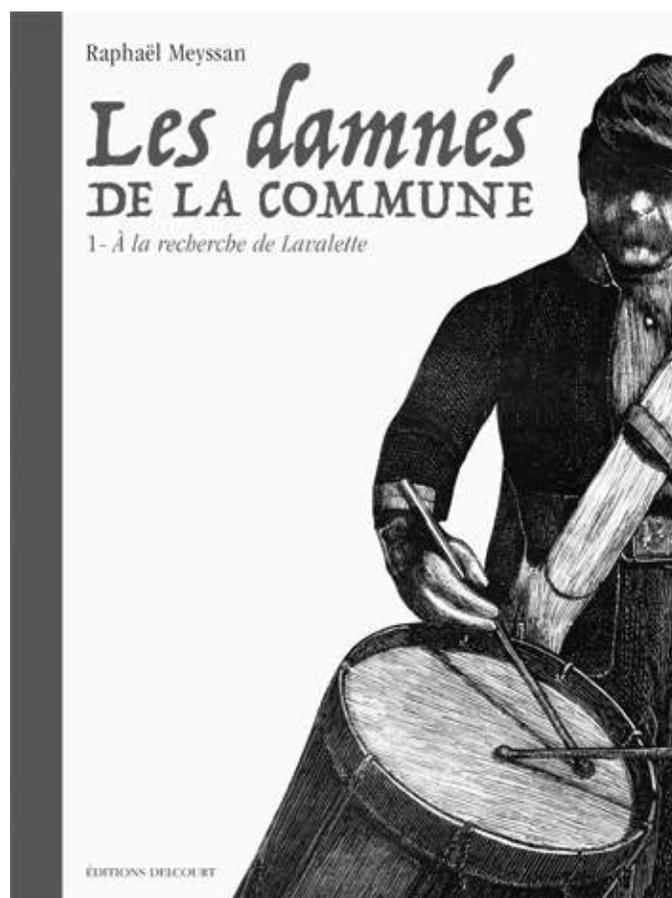
Ne pas s'y tromper, l'ouvrage s'appuie sur un vaste travail d'archives et de documents le plus souvent inédits et propose plus de cent photographies de personnages et de documents.

Autre ouvrage qui pourrait particulièrement attirer l'attention des lecteurs et lectrices de l'Anjou laïque : « À l'école de la Commune de Paris. L'histoire d'une autre école » de Jean-François Dupeyron publié aux Éditions Raison et passions.

L'auteur s'attache à examiner de près ce que furent les aspirations des communards en matière d'éducation.

Tout part de la réception le 1er avril 1871 des délégués de la société L'Éducation Nouvelle par les membres de l'Assemblée communale auxquels est remise une requête demandant la laïcisation des écoles publiques, une éducation républicaine, une instruction rationnelle et intégrale et l'emploi de la méthode expérimentale.

Ensuite, la Commission de l'enseignement s'emploiera à fédérer et amplifier les initiatives locales dans les différents arrondissements de Paris et à leur donner une dimension socialiste.



Bien au-delà des principes de laïcité et de gratuité, les communards visent à créer une école basée sur les principes suivants : éducation intégrale et enseignement polytechnique, école atelier, méthode dite syndicale, méthode expérimentale. Cette méthode syndicale renvoie à une pratique autogestionnaire que l'auteur définit comme « La dévolution du pouvoir aux acteurs sociaux directement concernés ».

J.F. Dupeyron restitue l'action éducative de la Commune dans une histoire longue, celle de l'idée d'éducation socialiste de la deuxième moitié du XIXe siècle à 1914.

On retrouvera trace de cette idée sous une forme plus contemporaine dans le plan Langevin Wallon de 1947 dont l'esprit est ainsi résumé par Henri Wallon : « Il faudra combiner des caractères habituellement considé-

rés comme opposés : unité et diversité, raisonnement et pratique, rigueur intellectuelle et fantaisie car l'éducation ne doit laisser en friche aucune des possibilités culturelles de l'enfant, sans pour autant laisser son particularisme s'hypertrophier et lui rendre difficiles ses rapports avec la vie réelle et la pensée commune. »

La Commune de Paris existe aussi en bandes dessinées.

On citera deux productions pour leurs qualités d'écriture et graphique.

« Le Cri du peuple » en quatre volumes par

Tardi et Vautrin aux Éditions Casterman. Adapté du célèbre roman de Jean Vautrin, Le Cri du peuple est, au-delà de l'enquête policière et de la gouaille de ses multiples personnages, une spectaculaire et poignante chronique de la Commune de Paris. Tardi s'y montre au meilleur de son art.

« Les Damnés de la Commune » en trois volumes de Raphaël Meyssan aux Éditions Delcourt. Témoignage exceptionnel sur la Commune de Paris, ce roman graphique réalisé à base de gravures du XIXe siècle présente la manière dont l'époque se voyait elle-même. L'auteur nous en offre une vision fascinante au travers de gravures contemporaines des événements.

Cette bande dessinée est la base d'un film animé diffusé courant mai sur ARTE sous le même titre dont on recommande le visionnage.

Pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus sur la Commune de Paris, signalons l'existence de l'association « Les amies et amis de la Commune de Paris 1871 » qui organise de multiples initiatives (conférences, expositions...) et publie une revue trimestrielle¹.

Jean-Louis Gregoire

¹ Son siège est au 48 rue des cinq-diamants - 75013 Paris

Courriel : amis@commune1871.org

Site internet : commune1871.org

Dominique Sureau, auteur

Dominique Sureau, vous pouvez le connaître, tout au moins de vue. Surtout si vous vous laissez décrocher vers la fin des défilés lors des manifs. À sa retraite de professeur d'école, il a voulu en savoir plus sur Gustave Lefrançais, communalard d'origine angevine. Il s'est mis en quête de renseignements sur son concitoyen révolutionnaire. Nous l'avons interviewé.

Souvent sur la Commune il est insisté sur les décisions prises et sur les combats livrés. Toi, tu relèves principalement les antagonismes entre instances (le Comité de la garde nationale et la Commune) et les différents courants de pensée. Pourrais-tu en quelques phrases rappeler les divergences. Pour moi, la Commune reste un mouvement populaire avec toutes ses composantes et contradictions. Elle reste une œuvre ou des œuvres à découvrir comme l'a écrit Quentin Deluermoz Commune(s). Elle est traversée par des courants de pensées très divers. La première internationale n'a que cinq à six ans. Sur Paris, l'influence de Proudhon est très présente avec toutes les limites notamment sur les femmes. Les débats entre socialistes autoritaires et libertaires sont présents mais pas encore à leur apogée. La cassure aura lieu en 1872 et Lefrançais y sera présent. La Commune reste très influencée par la Révolution de 1789 et notamment 1792 (nombreuses références dans les discours, dans les écrits). À mon sens pour les 150 ans il importe de ne pas récupérer les Communes. De les analyser telles qu'elles furent. Le travail entrepris par Michèle Audin et d'autres pour restituer les strates de la vie de la Commune est important pour redonner consistance à ces peuples parisiens.

De plus, la Commune est singulière. Elle est commune et capitale. Le communalisme est un mouvement de revendication de démocratie à la base mais la Commune est héritière du passé et du présent de la Capitale. Elle a toutes les instances nationales à portée même si beaucoup sont parties. L'épisode de la Banque de France, incompréhensible pour tout révolutionnaire, devient intelligible pour le communalisme. Elle ne leur appartient pas. Elle est au peuple français. C'est illogique du fait du mouvement historique révolutionnaire et Lefrançais partage pleinement



le point de vue de Marx, mais c'est une illustration de ces incohérences et contradictions de la Commune.

Pareillement, à la commission exécutive, les tendances sont présentes entre des blanquistes, des jacobinistes, des proudhoniens, des internationalistes... Divergences flagrantes entre un Varlin et un Beslay.

La Commune est un curieux épisode de l'histoire de notre pays. Il a été fait une bibliographie des livres, affiches, chansons qui traitaient du sujet. La Commune a bénéficié d'une réécriture posthume. Je renvoie à l'excellent livre d'Éric Fournier.

Je pense qu'aujourd'hui, le courant d'une écriture plurielle est en place et s'intéresse à reconnaître les Commune(s) par-delà les enjeux idéologiques et à déconstruire les mythes révolutionnaires.

Page 61, tu écris que Gustave Lefrançais est un fils de la révolution et page 85, il nous donne l'impression d'être un adepte d'une société autogérée. Contradiction ou cohérence ?

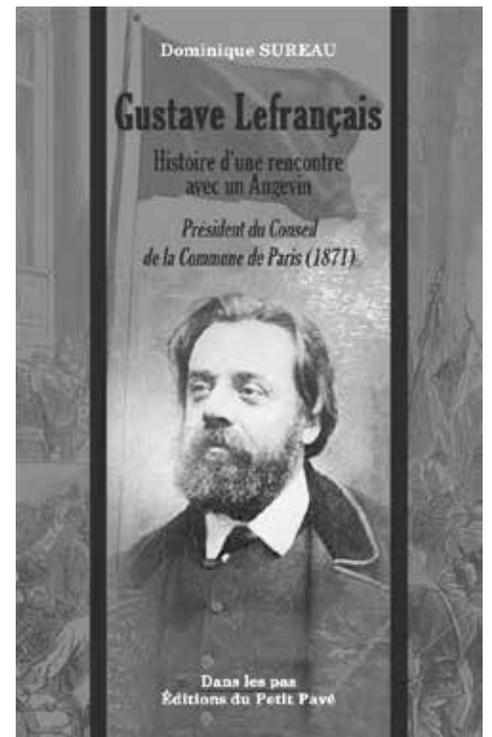
La réponse à ta question est au début du livre. Lefrançais fait partie de ces personnages frontière selon l'appellation de Deluermoz.

Il appartient à une moyenne bourgeoisie. Les sériations en classes sociales ne sont pas toujours pleinement pertinentes et parfois réductrices, surtout à cette époque où la terminologie n'est pas encore clairement fixée.

Son grand-père était un savant, son père un professeur aux Arts et Métiers. Il bénéficie d'une grande culture. La qualité de ses écrits le prouve.

C'est un être de 1848, fervent défenseur de l'humain. Et je pense que c'est par là qu'il faut l'appréhender. C'est un laïc et même un athée. En politique, il ne se définit pas. Républicain, un peu comme tout le monde à cette époque, Communiste oui mais, anarchiste oui mais... Jusqu'en 1869, rien de bien établi. Il est proche de la première internationale mais n'adhère pas immédiatement. Il se reconnaît dans le cosmopolitisme et la république universelle.

C'est un être doué d'une grande rigueur intellectuelle et morale (voir les témoignages de Jules Vallès). C'est un orateur de premier plan et c'est, à mon avis, un militant de la démocratie directe ou au plus proche du peuple. Il a le sens du mandat qui lui est confié, le respecte et quitte quand il ne peut plus être en concordance (épisode des minoritaires au



moment du passage au Comité de salut public). C'est un militant qui a vécu la misère, qui a exercé tous les petits boulots de misère. Ce ne fut pas un publiciste même si ses écrits en valent bien d'autres plus connus.

Tu as travaillé sur Gustave Lefrançais parce qu'il est Angevin, mais pas uniquement me semble-t-il. Ai-je raison ?

Dans un premier temps, le personnage m'a intrigué tant il était à la croisée de plein de chemins. Je découvrais une vie ou des vies de militants, avec tout ce que cela comportait de renoncement à leur propre intimité. On se sent humble et cela fait chaud au cœur de connaître cela.

Puis j'ai appris à apprécier sa vie, son œuvre, ses doutes et son profond respect des autres, de la parole donnée et de l'engagement à respecter.

Je ne cache pas que le fait qu'il ait croisé des personnages importants du mouvement social d'alors m'a beaucoup attiré notamment pour la partie libertaire.

Gustave Lefrançais, angevin, enseignant à ses débuts... Identification peut-être !

Militant respectueux du genre humain, œuvrant pour plus de démocratie directe, soucieux de la question du contrôle du pouvoir. Sûrement !

Militant socialiste au sens de l'époque, proche de ce qui sera le mouvement libertaire et l'esprit de la première internationale issue du congrès de Saint Imier. Assurément !

Editions Le Petit Pavé, 20 €

La France au risque de l'apocalypse nucléaire



L'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ouvre une ère nouvelle. Ces armes de destruction massive sont illégales au regard du droit international. La France, à l'égal des autres puissances nucléaires, tourne le dos à la paix, à la démocratie et au droit international.

En refusant ce traité, ses responsables politiques favorisent une accoutumance des citoyens aux périls possibles d'une apocalypse nucléaire. Un non-sens pour un État qui souhaite renforcer la sécurité internationale, garantir la préservation de la biodiversité et de l'environnement jusque dans sa constitution.

Le TIAN fait pourtant suite à un ensemble de traités qui, de celui sur la non-prolifération (nucléaire) dit TNP en 1968 à ceux sur l'interdiction des armes biologiques en 1972, chimiques en 1993, des mines antipersonnel en 1997 et à sous-munitions en 2008, en passant par celui d'interdiction des essais nucléaires, ont été adoptés à l'ONU par une majorité de pays. Ces traités ont été le résultat de mobilisations massives. On se souvient du tollé mondial des populations et des États à la fin 1995, qui poussa la France à cesser définitivement ses essais nucléaires dans le Pacifique.

Dans le Monde chacun peut constater que ce sont les pays dotés de l'arme nucléaire

qui interviennent le plus dans des conflits armés hors de leurs frontières et qui vendent le plus d'armes à des dictatures qui les utilisent contre leur peuple. Nous voyons bien aussi qu'en France, les dépenses énormes consacrées à la modernisation des arsenaux et au renouvellement des vecteurs sous-marins, porte-avions, avions, missiles etc. priment sur les investissements d'avenir dans les secteurs publics (enseignement, recherche, santé, culture etc. Tout ça se passe sans véritable débat de fond ni au Sénat, ni au Parlement, ni dans le pays.

En ratifiant le TIAN, l'Autriche, l'Irlande et Malte (membres de l'UE) ont dit non à une défense européenne avec arme nucléaire. C'est peut-être aussi par eux et les 119 autres pays l'ayant approuvé que naîtra le vrai débat que les 9 dotés de l'arme nucléaire refusent pour l'instant.

Le TIAN est le premier traité juridiquement contraignant qui interdit la possession, la fabrication, l'usage, la menace d'utilisation, le commerce, le financement des armes nucléaires. Approuvé par une majorité écrasante d'États membres de l'ONU (122 pays) en juillet 2017, il est le résultat d'une longue bataille commencée en 2007 par ICAN, une coalition de près de 500 ONG issues de 95 pays avec le soutien de nombreux États. Il est entré en vigueur le 22 janvier 2021, soit 90 jours après la ratification du cinquantième État. Le prix Nobel de la Paix 2017 a été attribué à ICAN.

Ces deux dernières décennies, le Mouvement de la Paix du Maine-et-Loire avec Michel Verger en coordonnateur, a fait sa part de mobilisations. Ce sont 223 maires du département qui ont signé l'appel du maire de Hiroshima : « Zéro arme nucléaire sur terre en 2020 ». Actions accompagnées à chaque fois que possible de la plantation d'un arbre pour la Paix avec des élèves des écoles communales participant ainsi à la culture de paix. Une valise pleine de livres pour la jeunesse appelée « Malle aux colombes » est d'ailleurs à la disposition des professeurs des écoles qui souhaiteraient aborder la question de la paix avec leurs élèves.

Le 21 septembre, journée mondiale de la Paix, est aussi célébrée tous les ans à Angers et traduite par une déambulation en centre-ville, de la place Lorraine à la place de la Paix (dans la Doutre). La photo ci-dessous montre l'ampleur prise par celle du 21/09/2019 qui avait rassemblé les promoteurs d'un climat de paix pour la ratification du Tian par la France. Aujourd'hui nous disons qu'« il ne peut y avoir une véritable transition écologique sans l'élimination des armes nucléaires ».

Amis lecteurs d'Anjou laïque, si vous cherchez à vous investir dans une noble cause, rejoignez-nous au Mouvement de la Paix.

*Annick Martin et Daniel Renou
mouvementdelapaixangers@sfr.fr*

Doit-on avoir peur de la dette publique ?

La crise sanitaire, l'effondrement des rentrées fiscales et les mesures de soutien engagées pour sauver les entreprises ont coûté très cher. La dette publique française a ainsi augmenté d'environ 270 milliards d'euros en 2020. Une somme à laquelle il faudra ajouter le déficit de l'année 2021 qui sera sans doute très élevé. Ce surcroît de dette publique ne risque-t-il pas de menacer les comptes publics et d'empêcher notre pays de prendre les mesures d'investissement nécessaires pour financer son avenir et ses services publics ?

C'est ce que craignent des économistes de gauche qui ont proposé dans une récente tribune au Monde d'annuler la part de la dette publique détenue par les banques centrales (environ 25 % sont détenus par la Banque de France) à condition que « les États s'engagent à investir les mêmes montants dans la reconstruction écologique et sociale »¹. Quelques semaines plus tard, un autre collectif d'économistes, lui aussi à gauche signe une tribune en réponse à la précédente. Ils estiment que cette proposition ne ferait qu'annuler une dette fictive (celle que l'État se doit à lui-même) et qu'elle impliquerait de « supprimer la dette détenue hors marché, pour la remplacer ensuite par une nouvelle dette, certes "verdier", mais recontractée sur les marchés financiers »². Les auteurs de cette seconde tribune concluent que l'annulation des dettes publiques détenues par les banques centrales risquerait de renforcer la dépendance vis-à-vis des marchés financiers sans apporter de solution.

Pour y voir plus clair dans cette polémique, il convient de rappeler quelques faits. Premièrement, la dette publique n'est pas une dette comme les autres. En effet, les États ne meurent pas et peuvent donc rester indéfiniment endettés. Comme ils ne remboursent pas le capital, la charge de la dette se limite au paiement des intérêts. Or, les intérêts n'ont cessé de baisser depuis les années quatre-vingt et sont devenus négatifs en 2020.

Pour bien comprendre ce que cela implique, raisonnons par analogie. En 2007, la dette publique française atteignait 60 % du PIB et le taux d'emprunt à 10 ans était d'environ 4 %. Imaginons qu'au lieu de dette, nous parlions d'un appartement de 60 m² dont le loyer est de 4 euros par mois et par mètre carré. Aujourd'hui, l'appartement fait 120 m², mais le coût du loyer est tombé à 0 euro. De ce fait,

la charge locative est nulle. Rien n'empêche donc d'augmenter la taille de l'appartement. Symétriquement, le réduire de 25 % n'apporterait aucun bénéfice.

La réalité est un peu plus complexe. En effet, chaque mètre carré est loué séparément et à un prix différent. Lorsque l'un des baux arrive à échéance il faut donc le relouer à un nouveau prix. De ce fait, la France continue de payer des loyers dont les prix ont été négociés antérieurement ; mais chaque nouveau bail diminue globalement le prix de l'appartement. Si les taux devaient rester au niveau actuel, d'ici dix ou vingt ans la charge de la dette pourrait devenir pratiquement nulle vu qu'elle renouvelle à un prix nul des mètres carrés loués 4 ou 5 euros il y a 10 ou 15 ans. Il faut aussi noter que les loyers que l'État paie à la Banque de France lui sont intégralement reversés puisque cette dernière est une administration publique.



Si cette situation est admise par tout le monde, les partisans de l'annulation estiment que la faiblesse des taux n'est que conjoncturelle et pourrait s'inverser à l'avenir. Dans ce cas, l'appartement de 120 m² pourrait vite devenir inabordable. Mais est-ce si sûr ? Pour le savoir il faudrait pouvoir expliquer pourquoi le coût de l'endettement est aujourd'hui si faible. C'est ce second fait qu'il convient d'étudier.

La majorité des économistes estime classiquement que les taux d'intérêt sont le

résultat d'une offre et d'une demande de titres. L'offre émane des États qui cherchent à se financer ; la demande émane des épargnants qui cherchent à placer et à sécuriser leur argent. La dette publique est un placement très sécurisé et, pour cette raison, très recherchée. Mais comment expliquer que les épargnants soient prêts à payer pour prêter ? C'est que ces titres ont d'autres fonctions. Ils sont notamment utilisés comme garantie pour des opérations plus risquées de spé-

il n'y a aucune raison que les taux remontent

l'ation financière. Ils sont, en quelque sorte, l'huile dans les rouages de la mécanique financière. Sans titre public, sans cette garantie sécurisée nécessaire aux opérations spéculatives, la finance ne peut plus fonctionner. Or, une bonne partie de cette huile a été retirée du système financier par les banques centrales dans le cadre des politiques de rachats de titres (les politiques dites de « quantitative easing »). En rendant artificiellement rares ces titres publics on entend les valoriser sur les marchés et permettre aux États de se refinancer à moindre coût. C'est exactement ce qu'il se passe.

Tant que les banques centrales continuent à retirer l'huile, c'est-à-dire tant qu'elles continuent à acheter des titres, il n'y a aucune raison que les taux remontent. Nous ne sommes donc plus dans un monde où c'est l'offre et la demande des marchés financiers qui déterminent les taux d'intérêt, mais dans un monde où le coût de l'argent est largement contrôlé par les banques centrales. Cette finance semi-administrée est une conquête politique, héritée de la crise de 2008, qu'il faut à tout prix préserver. C'est la raison pour laquelle il ne faut ni s'inquiéter du montant de la dette publique ni contrecarrer les efforts que mènent la BCE pour diminuer le coût de l'argent. Par contre, il est urgent de profiter de cette situation pour investir massivement dans une économie plus soutenable socialement et écologiquement.

David Cayla

¹ « L'annulation des dettes publiques que la BCE détient constituerait un premier signal fort de la reconquête par l'Europe de son destin », Le Monde, 05/02/2021, en ligne

² « D'autres solutions que l'annulation de la dette existent pour garantir un financement stable et pérenne », Le Monde, 27/02/2021, en ligne

Avril 2021, avril 1961

En avril, dans une tribune publiée dans l'hebdomadaire d'extrême droite *Valeurs actuelles*, des généraux et plus d'un millier de militaires ont menacé d'une intervention armée si, à leur avis, notre société continuait à se déliter. « Des hordes venues des banlieues » la mettraient en péril.

À leur façon ils ont commémoré le putsch des généraux Challe, Jouhaud, Salan, Zeller d'avril 1961 à Alger. Notre ami Jacques Lambour, non plus, n'oublie pas cette tentative de coup d'État. Sur la base aérienne de Blida, il fut un acteur de son échec. Il y a dix ans il écrivit un texte pour rappeler ces jours et nuits de résistance des soldats du contingent.(cf blog anjou laïque). Depuis, à force de recherches, il apprit l'identité de la seule victime de cette insubordination au défi délictueux du quarteron de généraux. Il a su son identité, mais aussi la raison de sa mort : Pierre Brillant fut abattu en défendant le transmetteur radio d'Ouled Fayet. Jacques, jacques le généreux, Jacques Lambour, à Trélazé, dans la nuit du 21 au 22 avril lui dédia une ode de reconnaissance.

J. P

Pierre...

Pierre, cela ne sert à rien, mais je ne peux m'empêcher de penser à toi, et plus particulièrement en cette nuit blanche, soixante ans après.

Je sais que tu ne peux m'entendre, mais j'ai trop besoin de dire.

Alors je m'adresse à ton souvenir.

Pierre, tu es mort, mais qu'au moins celle-ci t'épargne d'entendre ce type de commentaires :

« La seule victime est le maréchal des logis Pierre Brillant, abattu en défendant le transmetteur radio d'Ouled Fayet ». Tu te rends compte : La seule victime ! Pour toi qu'est-ce que ça change ?... D'ailleurs il y en a eu d'autres, liquidées après le putsch, liquidées et ce, bien à cause de leur résistance.

« Seule ombre au tableau, la mort du maréchal de logis Pierre Brillant tué par les paras alors qu'il tentait de défendre l'émetteur radio d'Ouled Fayet près d'Alger.

On parlera de méprise regrettable, et l'on oubliera bien vite l'incident »

D'autres disent que tu as confondu Fellagas et Bérets verts, ce serait donc tes dernières paroles ? Et qui plus est, rapportées par qui ? Tes tueurs ?

Pour moi, foin d'explications oiseuses.

Tu es mort en défendant l'émetteur radio, point final.

Inutile de poursuivre, ces commentaires sont à gerber.

Pierre, tu vois, de cette nuit blanche, ta mort rouge restera blanche

Car des commentateurs passent ce dégât collatéral carrément sous silence, c'est du pipi de chat, inutile de le mentionner.

Et aussi, comme le dit mon ami Bébert « Tout le monde se fout de cette résistance spontanée, résistance précédant celle orchestrée par De Gaulle soi-même »

Pierre...

As-tu eu seulement le temps de réaliser ta mort ?

Pourtant tu es mort, bien mort pour toi, bien mort et oublié pour les autres.

Après tout, cette mort, ce n'est pas grand-chose.

Oui, c'est très dur de penser ainsi, mais enfin

Tu as l'éternité pour t'y faire.

Mémoire

Une exposition à Angers

Une heureuse initiative de la mairie

Il n'est pas habituel que l'Anjou laïque loue la municipalité d'Angers. La première partie de cet article pourrait donc, à titre exceptionnel, paraître dans le journal de la Ville. Ça ferait une publicité gratuite à notre trimestriel. Mais ce n'est pas dans cette intention que nous saluons l'initiative, du 24 avril au 9 mai, d'une exposition intitulée Regards devant l'entrée de la mairie. Sur des totems, 22 portraits de résistant(e)s et de déporté(e)s. Sous les photographies des personnes, leurs histoires nous ont rappelé que notre liberté eut un prix fait de courages et de sacrifices. Des noms familiers au monde de l'Éducation nationale (Joseph Cussonneau, Marius Briand, Charles Bénier, André Moine, Adrien Tigeot) ont montré l'engagement des jeunes normands et instituteurs contre le nazisme. Ils étaient majoritairement adhérents du Front National. Le texte le mentionnant précise que ce Front national fut créé en 1941 par le parti communiste pour rassembler les opposants au fascisme. Le Front de Le Pen père et fille n'a donc rien à voir avec ce Front vraiment

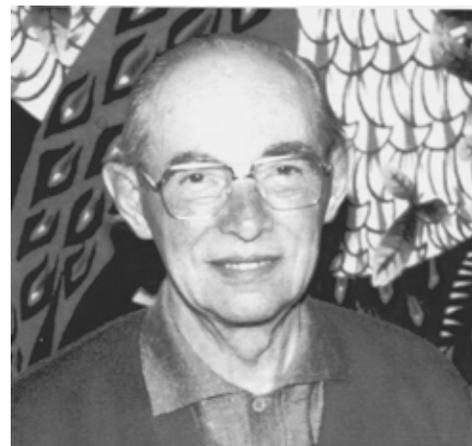
patriotique en des temps sombres pour notre pays. Félicitations à l'adjointe à la citoyenneté et à ceux qui ont œuvré pour la réalisation cette exposition. Dommage qu'il y ait eu une bévue sur la vie d'un ami très cher.

Une erreur

Joseph Lebreton ne fut pas fusillé le 5 octobre à Paris comme l'indique le panneau consacré à Robert Déan, résistant, il fut déporté. Membre des jeunesses communistes, il s'est engagé très tôt dans la lutte contre le nazisme. Arrêté en 1942, il fut successivement enfermé à la prison d'Angers, à la centrale de Fontevault, à Blois, puis Compiègne. Fin mars 1944, il est transféré à Mauthausen et en avril à Gausen. Membre d'un réseau de solidarité, en prenant sur sa maigre pitance, il sauva des plus faibles que lui. Après le passage des Américains, il participa à la sauvegarde de la libération du camp en prenant les armes. Yves Chevalier recueillit les épreuves vécues par Joseph et les consigna dans un fascicule.

En 1977, il est élu au Conseil municipal sur

la liste d'union de la gauche conduite par Jean Monnier. Il occupa le poste d'adjoint aux affaires sociales. Ce fut une reconnaissance de son humanisme confirmé par les collabora-



teurs de son service.

Dans une lettre adressée à monsieur le Maire, l'erreur fut signalée et pour parachever cette exposition, il fut demandé qu'une rue soit dédiée à Joseph Lebreton. Pas de réponse.

J. P

Napoléon criminel de guerre

Ils étaient chaussés de velours Stéphane Bern et Lorant Deutsch qui, dans une émission de France 2 du 13 avril ont entraîné les spectateurs « Sur le pas de Napoléon ». Ils ont soigneusement évité de mettre leurs propres pas dans la boue. Leur balade ne les a pas amenés au pied des murailles de Jaffa.

Napoléon était encore Bonaparte, en ce début de mars 1799. Bloqué en Égypte après la défaite de sa flotte à Aboukir, il s'était lancé dans la conquête de la Syrie, alors partie intégrante de l'Empire Ottoman. Objectif, Saint-Jean-d'Acre dont la possession lui donnait la mainmise sur une partie de la région. Sur la route se dressait la ville fortifiée de Jaffa. Supérieure en nombre l'armée française, dont l'avant-garde était commandée par Kléber, s'imposa au terme d'un siège de quelques jours, obligeant les défenseurs à se réfugier dans la ville. Le matin du 7 mars Bonaparte envoya un émissaire exiger la reddition de la ville. L'émissaire fut décapité. L'effondrement d'une tour permit aux soldats français de pénétrer dans Jaffa. Ils s'y livrèrent à un effroyable massacre accompagné de viols et de pillages. Deux aides de camp reçurent pour mission de rétablir l'ordre. Apprenant qu'un nombre très important de la troupe ottomane s'était réfugié dans des bâtiments, ils prirent contact avec eux : « Nous accepterons de nous rendre si promesse nous est donnée d'avoir la vie sauve. » Les deux aides de camp accédèrent à leur demande. Informé Bonaparte s'écria : « Que veulent-ils que je fasse de tant de prisonniers. Ai-je les vivres pour les nourrir ? Ai-je les bâtiments pour les déporter ? Les soldats pour les garder ? Si je les libère, ils rejoindront l'armée ennemie. » Le 10 mars, malgré la promesse qui leur avait été faite, les 2 000 prisonniers furent exécutés. Quelques morts de plus... parmi les 3 millions de victimes (sans doute plus) des guerres napoléoniennes ! On est loin de la légende du tableau « Les pestiférés de Jaffa » d'Antoine Jean-Gros, tableau représentant Bonaparte au chevet de soldats français atteints de la peste qui décimait alors populations civiles et militaires. Affirmant son invulnérabilité, le futur Napoléon était représenté touchant le bubon d'un malade. Hélas, des témoignages, ceux des médecins de l'armée apportent une autre version, Bonaparte recommanda d'euthanasier les pestiférés pour qu'ils ne constituent pas une charge pour sa troupe qui commençait à avoir de graves difficultés. Elle échoua d'ailleurs devant Saint-Jean-d'Acre, très affaiblie, qui dut faire de-

mi-tour.

Plus tard Napoléon, qui s'était coiffé de la couronne d'empereur, ne désavoua pas Bonaparte. Au moment du siège d'Ulm (1805) il menaça le duc de Liechtenstein que s'il devait prendre d'assaut la ville il serait obligé de faire ce qu'il avait fait à Jaffa, où la garnison avait été passée par le fil de l'épée... Et cela au nom du triste droit de la guerre.

Et commanditaire d'un assassinat

Pas plus qu'à Jaffa, Stéphane Bern et Lorant Deutsch n'ont propulsé leurs pas dans les fos-



sés du château de Vincennes où à défaut de Napoléon, ils auraient retrouvé son ombre.

C'est dans les fossés du château de Vincennes que fut exécuté sur décision de Napoléon, encore Bonaparte pour deux mois, Louis-Antoine Bourbon-Conti, duc d'Enghien. Il avait 32 ans. Sur ordre du Premier Consul le 15 mars 1804 un millier de soldats avait franchi le Rhin pour enlever le duc. Le pays bruissait de menaces contre la vie dudit Premier Consul. Un complot avait été découvert. On laissait entendre que pour passer à l'acte les comploteurs attendaient l'arrivée à Paris d'un prince de sang royal.

Pourquoi la vengeance napoléonienne se concentra-t-elle sur le duc d'Enghien ? Sans doute l'intéressé avait-il commandé l'armée royale avec des immigrés et avait-il combattu aux côtés des Anglais, des Prussiens, des Autrichiens pour tenter de restaurer la monarchie, mais aucune preuve n'avait été apportée sur sa participation au complot. Pour l'heure il roucoulait avec sa compagne, l'amour de sa vie, dans la petite ville d'Ettenheim, où il fut enlevé

Dès lors les événements allèrent très vite. Ramené à Paris, enfermé au château de

Vincennes, il se retrouva devant le Conseil de guerre le 20 mars au milieu de la nuit, sous différents chefs d'inculpation : avoir porté les armes contre la République française, avoir offert ses services à l'Angleterre, ennemie de la France, être l'auteur de la conspiration contre le Premier Consul. Pas de d'avocat de la défense. Un procès - il fut expédié en deux heures - que l'on qualifierait aujourd'hui de stalinien. La condamnation à mort était évidente, d'autant plus qu'elle figurait dans l'arrêté pris par Bonaparte. Pas d'appel. La sentence était immédiatement exécutoire. Elle le fut.

Les analystes ont laissé entendre que le Premier Consul, en faisant exécuter un prince de sang, se situait du côté des régicides et s'assurait les faveurs des anciens jacobins. Curieux défenseur de la République ! Deux mois plus tard il se proclamait Empereur des Français. L'exécution du duc d'Enghien souleva l'indignation dans toutes les cours d'Europe et resserra les alliances contre la France : « C'est pire qu'un crime, c'est une faute » a-t-on fait dire à Talleyrand.

Et antiféministe affirmé

La femme mariée doit obéissance à son mari. Le mari administre seul les biens de la communauté

Ah ! Le Code Napoléon. Quel juriste ne l'a pas mis au crédit de l'exilé de Saint-Hélène. Lui-même de son île affirma : « Ma vraie gloire ce n'est pas d'avoir gagné quarante batailles. Waterloo les effacera. Ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement c'est mon code. »

Curieux tout de même que le principe d'égalité prôné dans le fameux code n'ait pas concerné les femmes.

Certes, le sexe faible n'était pas mieux traité auparavant, mais Napoléon a officiellement légalisé l'infériorité de la femme. Le fait que la République lui a longtemps emboîté le pas ne l'excuse pas.

Nous aurions pu aussi évoquer le rétablissement de l'esclavage, décrété hors la loi par les révolutionnaires de 1793.

Au terme de ces quelques faits d'armes du grand homme vous pouvez toujours vous ébahir à l'évocation de la campagne d'Italie, du pont d'Arcole, de l'épopée égyptienne, des batailles d'Austerlitz et de Iéna et commémorer les 200 ans de sa mort le 5 mai 1821 à Sainte-Hélène. Je vous précise même l'heure : 17 heures 15.

Jean Goblet

Les IUT en ligne de mire

La rentrée de septembre 2021 verra la mise en place d'une réforme des IUT - Instituts Universitaires de Technologie - modifiant en profondeur leur fonctionnement et le diplôme qu'ils délivrent, le DUT - Diplôme Universitaire de Technologie.

On obtiendra désormais un BUT, un Bachelor Universitaire de Technologie. Dans la « start up nation » voulue par Macron, une Licence Universitaire de Technologie n'aurait sans doute pas sonné assez innovant. Les mauvais esprits diront qu'avoir repris le nom d'un diplôme, souvent délivré par des établissements d'enseignement privés, n'est peut-être pas un hasard. Cela vise à introduire la confusion entre enseignement public et enseignement privé, à les mettre en concurrence.

Une réforme au pas de charge

À propos d'enseignement privé, il avait d'ailleurs été question d'imposer une certification obligatoire en anglais par un organisme privé pour obtenir le BUT. Un comble pour un diplôme public ! Les enseignants d'anglais, en particulier, avaient été choqués qu'on les juge désormais incapables de le faire alors qu'ils font depuis des années passer une certification de niveau de langue avec le CLES - Certificat de Compétences en Langue de l'Enseignement Supérieur. L'abandon de ce passage par le privé pour obtenir un diplôme universitaire est-il un recul tactique pour faire avaler tout le reste ou ce qui est sorti par la porte pourrait-il rentrer plus tard par la fenêtre ?

Les premières ébauches du texte définissant le nouveau cadre, sans aucune concertation avec les enseignants, ont été publiées fin 2019. Les directeurs d'IUT y étaient à cette époque quasi unanimement favorables. Ils poussent maintenant des cris d'orfraie, entre autres en raison du calendrier intenable imposé par le MESRI - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La réforme a été menée au pas de charge, à une période où l'épidémie de COVID empêche les concertations et un travail serein. Il fallait que la réforme, totalement indépendante de la réforme du baccalauréat, aboutisse vite. À tout prix avant la présidentielle de 2022 ? On

est en droit de se poser la question. À cause de cette précipitation, seuls les programmes de la première année du BUT sont parus, et bien tardivement, au début du mois de mai 2021 : pas facile pour les enseignants de préparer les cours de la rentrée de septembre, pas facile pour les élèves de terminale de prendre une décision d'orientation en ignorant le contenu de la deuxième et de la troisième année du BUT !

Casser le service public

La réforme des IUT s'inscrit dans la longue liste de celles visant à casser ce qui fonctionne dans le service public pour le remplacer par quelque chose qui fonctionnera nettement moins bien, voire pas du tout. Les étudiants plébiscitaient les IUT pour l'encadrement important qu'ils fournissaient et la possibilité largement ouverte de poursuivre des études après le DUT. Les entreprises reconnaissaient unanimement la qualité du diplôme. En témoigne le fort taux d'insertion professionnelle des titulaires d'un DUT se lançant dans la vie active.



Ces atouts risquent fort de se perdre quand le BUT remplacera le DUT. Le passage d'une scolarité de deux ans à trois ans pour le BUT n'est malheureusement pas une bonne nouvelle. Pour dire les choses brutalement, on a dilué sur trois ans ce qui se faisait avant en deux. Exagération, mauvaise foi ? Non, pour preuve l'avis récemment rendu par la Conférence des Directeurs d'Écoles d'Ingénieurs : l'entrée en première année d'école d'ingénieur pour les étudiants d'IUT se fera désormais après le BUT, à bac+3, alors qu'elle se faisait jusqu'ici après le DUT, à bac+2.

On peut craindre l'utilisation de certaines dispositions de l'arrêté définissant le BUT pour limiter les poursuites d'études. Par exemple via l'objectif de 50% d'insertion professionnelle à la fin du BUT, ces 50% étant calculés sur la totalité de la promotion et pas sur la

partie décidant de ne pas poursuivre d'études après le BUT.

Avec le BUT disparaîtra également le caractère national du diplôme qu'avait le DUT.

En effet, l'université à laquelle un IUT particulier est rattaché définira localement le nombre d'heures de chaque matière et les coefficients de ces matières. Il en résultera inmanquablement un enseignement à plusieurs vitesses suivant la santé financière des universités et le choix des présidentes et des présidents d'université de développer ou non l'enseignement technique.

L'arrêté de définition du BUT fixe aussi le pourcentage d'étudiants issus de bacheliers technologiques dans les promotions. Pour justifier cette mesure, le gouvernement avance la volonté de faire réussir ces élèves puisqu'ils réussissent mieux dans les IUT qu'en licence générale. Il aurait été de loin préférable de se poser la question de savoir pourquoi ces bacheliers technologiques réussissent si mal en licence générale et de remédier au problème en amont pour leur offrir le plus large éventail possible d'études supérieures.

Au lieu de cela on impose, via Parcoursup contrôlé par les rectorats, des quotas impératifs de bacheliers technologiques dans les IUT. Ainsi, dans le département Mesures Physiques de Châtellerauld où enseigne

l'auteur de ces lignes, il faudra atteindre un minimum de 40% de bacheliers technologiques (un seuil de 50% sur l'ensemble des départements de l'IUT) alors que ceux-ci ne représentent que 10%, au très grand maximum 15%, des dossiers de candidature qui arrivent. L'admission de bons dossiers de bacheliers généraux pourra ainsi être bloquée si le pourcentage de bacheliers technologiques voulu par le ministère n'est pas atteint.

La transformation du DUT en BUT est une nouvelle attaque contre un service public d'enseignement de qualité. Le gouvernement tente son habituel tour de passe-passe en se payant de grands mots pour cacher la misère. Il ne trompe plus personne.

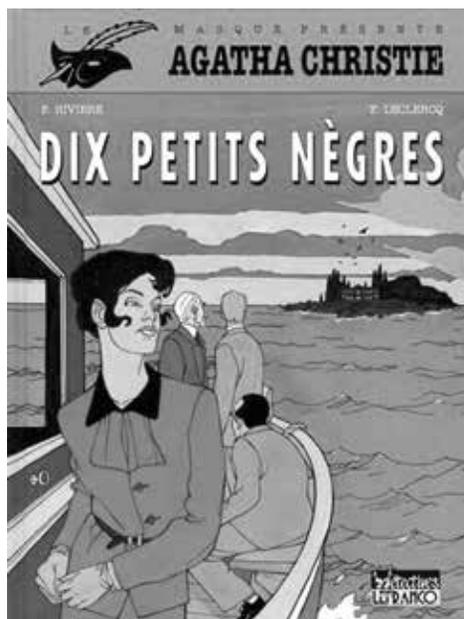
La transformation du DUT en BUT est une nouvelle attaque contre un service public d'enseignement de qualité. Le gouvernement tente son habituel tour de passe-passe en se payant de grands mots pour cacher la misère. Il ne trompe plus personne.

*Cédric Mulet-Marquis
Enseignant en IUT Mesures Physiques*

Politiquement correct

Depuis plus d'une dizaine d'années, le politiquement correct règne dans les médias et dans les discours. De quoi s'agit-il ?

De renoncer à l'usage de mots et d'expressions que l'on estimerait offensants, qui pourraient heurter certaines catégories de la population. Pour parler d'ethnies, d'infirmités, de classes sociales, on utilise maintenant l'euphémisme et la périphrase censés être neutres. Christophe Guilluy le range parmi les armes dont se servent les membres de la « bonne société » pour dominer les classes populaires. Contrairement à la justification hypocrite avancée, il cache le plus souvent une intention discriminante ou méprisante. Auparavant, personne n'hésitait à employer les mots aveugle ou sourd. Ils ne portaient aucun jugement de valeur et relataient simplement un état physiologique. Aujourd'hui les locutions malvoyante ou malentendante les remplacent avec le jugement de valeur qu'elles comportent. Vous doutez ? Si vous parlez d'un mauvais élève, lui faites-vous un compliment ? Plus révélateur. On lit toujours Beethoven devint sourd à la fin de sa vie et non pas Beethoven devint malentendant. Pourquoi ? Si ce n'est pour éviter de rabaisser ce génie de la musique. Plus



significatif encore, l'emploi de l'expression afro-américain pour désigner les citoyens noirs des USA. On ne saurait mieux les renvoyer à leurs origines, leur rappeler qu'ils sont descendants d'esclaves capturés en Afrique et qu'à ce titre ils ne sont que tolérés dans la communauté nationale. Vous ne me croyez pas ? Alors posez-vous cette question : « Pourquoi ne pas adopter l'expression euro-américains pour qualifier les citoyens blancs des USA ? Ne sont-ils pas

tous descendants, plus ou moins lointains, d'émigrants européens ? »

Le comble de l'hypocrisie

Il appartient à l'arrière-petit-fils d'Agatha Christie, la célèbre auteure britannique de romans policiers. Invoquant l'idée que quelqu'un pourrait être blessé par des tournures de phrases et l'emploi de mots aujourd'hui oubliés, il a demandé et obtenu, pour les nouvelles éditions, de remplacer le titre *Dix petits nègres* par *Ils étaient dix*. Dans ce livre, vous savez sans doute qu'il n'est jamais question de noirs mais d'un bibelot avec dix statuette qui disparaissent au fur et à mesure des meurtres. Accessoirement, l'île dans laquelle se déroule l'action, originellement nommée île du nègre, devient l'île du soldat. Soldat est sans doute moins blessant que nègre.

Allons jusqu'au bout de l'histoire. Ces modifications font suite à la décision d'Amazon, en plein mouvement *Black Lives Matter*, de le retirer de la vente pour cause de contenu non conforme à ses critères. Le politiquement correct sert aussi d'alibi, à Amazon comme à l'arrière-petit-fils, pour protéger leurs intérêts financiers.

Yves Mulet Marquis

La nature des Verts

Les Verts s'intéressent à la nature. En ce qui me concerne, je m'intéresse à la nature des Verts telle qu'elle émerge des décisions de leurs maires récemment élus.

Commençons par Gregory Doucet, maire écologiste de Lyon, supprimant la viande au menu des cantines scolaires à partir du 22 février. Explication largement hypocrite, cette décision permettait d'accélérer le service et de mieux se plier aux exigences du nouveau protocole sanitaire.

On ne voit pas bien le lien avec l'absence de viande. En réalité, décision largement idéologique puisque la consommation de viande nuit à la planète selon le credo vert. Le maire de Lyon cherche à imposer à tous un mode de vie conforme à ses convictions en se servant des enfants pour apporter la bonne parole dans les familles. Manœuvre d'endoctrinement des enfants digne des pires régimes totalitaires. Et tant pis si la santé des jeunes enfants en pâtit. Même si devant les

nombreuses protestations venues de tout bord la municipalité à fait un petit pas en arrière, retour de la viande un jour sur cinq depuis le 26 avril, la mesure laisse apparaître la nature politique des Verts.

Continuons par Léonore Moncond'huy, maire écologiste de Poitiers qui a fait voter par son conseil municipal la suppression de la subvention accordée à l'aéro-club de la ville. Elle pouvait aisément justifier la décision en remarquant que cette activité ne concerne qu'une minorité aisée de la population. L'argument choisi, révélateur d'un état d'esprit inquiétant, disait que l'aérien ne doit plus faire partie des rêves des enfants. Comme à Lyon, la maire verte de Poitiers veut endoctriner les enfants aux cerveaux plus malléables que celui des adultes. Notons au passage que la mesure s'en prend



aussi à l'association Rêves de gosses qui permettait à des enfants handicapés de s'envoler dans les airs. Sans commentaire ! De son côté Pierre Hemic, maire écologiste de Bordeaux, a décidé de supprimer le sapin de Noël géant au centre de sa ville. Lequel d'entre vous, lorsque vous étiez enfants et même maintenant adulte, n'a pas

rêvé devant la magie du sapin illuminé ? Les écologistes tentent d'inculquer de force dans les jeunes têtes un catéchisme porteur de la bonne parole. Au 19e siècle le slogan en vogue parmi les ministres et responsables prussiens était : Qui tient la jeunesse maîtrise l'avenir. Les Verts ont bien retenu la leçon.

Yves Mulet Marquis

Coop en Scop

Le lundi 11 janvier 2021, à bonne distance qu'impose la Covid-19, dans les locaux du Crédit Agricole de l'Anjou, banque dont les fondements seraient « coopératifs et mutualistes » ...ce qui témoigne de l'ampleur et de la diversité du sujet traité par le documentaire que nous allions découvrir. Valérie Billaudeau présentait pour la première fois aux salariés et organisations fondatrices ou amies le film « SCOPER ». Un vrai défi que de raconter la transformation de la coopérative des consommateurs SADEL en société coopérative de production SAVOIRS PLUS.

La réalisatrice

Enseignante-chercheuse à l'Université d'Angers, Valérie Billaudeau est responsable des Sciences Humaines dans l'école Polytech. Communication et audio visuel sont au programme. Elle est aussi chercheuse au laboratoire « Espaces et sociétés » ESO du CNRS. Elle établit à ce titre une convention de recherche avec Patrice Moysan, directeur général de la SADEL. Tous les deux investis dans le réseau de l'économie sociale et solidaire en Anjou (IRESA), ils militent pour la place de l'humain dans les organisations et la démocratie. En 2017, la chercheuse s'engage à faire un film sur l'évolution de la Sadel, une entreprise saine, qui se complique d'une fusion et d'une succession.

La réalisation

Pour ce faire il faudra pouvoir accéder aux réunions, aussi bien des comités de pilotage que des conseils d'administration et des assemblées générales. Il faudra s'entretenir avec des personnels sur tous les sites, faire se souvenir des « historiques » (les fondateurs ou donateurs). Suivre les questionnements, les démarches, recueillir les différents points de vue des salariés, des cadres administratifs, des commerciaux, comprendre les origines, faire place aux témoignages, ne pas craindre de montrer les difficultés, les points d'achoppement, les crispations, les déceptions et les enthousiasmes, rester derrière l'objectif, « ne pas être un porte-parole », tout prendre, sans a priori : telle serait la méthode pour « retracer ce qui s'est passé ».

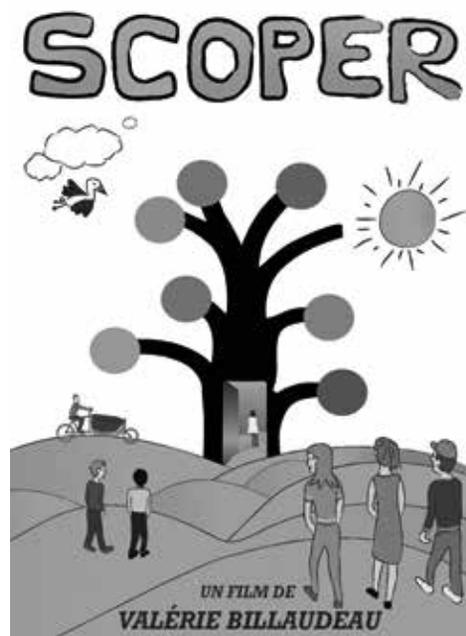
Un documentaire

Trois ans de travail plus tard, le montage (Manuel Rouger, technicien audiovisuel de l'Université d'Angers) aboutit à un film de presque une heure que le festival Premiers

Plans d'Angers pourrait nous proposer. Il y aurait sa place dans cette catégorie particulière qu'est le documentaire. Le sujet est ardu et technique mais Valérie Billaudeau sait nous faciliter la compréhension des enjeux et le confort de lecture. La musique composée par Jennie Gallienne sur indications des ambiances par la réalisatrice, mais sans avoir jamais vu les images, contribue à rythmer l'exposé. Infographies (Guillaume Bastien, Université d'Angers) et voix off (le comédien Emilien Diard Deutoeuf¹ ajoutent clarté aux passages qu'il était nécessaire de condenser et résumer.

Là où ça gratte

Par cette expression, Valérie Billaudeau désignait lors de sa présentation du film les moments difficiles de l'affaire. La présence des « historiques » au conseil d'administra-



tion est un de ces nœuds à desserrer. Transmettre l'entreprise aux salariés n'a posé aucune difficulté aux « fondateurs ». Il s'agit d'émancipation, ce qui pour la FOL 49 reste la finalité même de la laïcité. Aussi cette proposition fait sans discussion l'unanimité. Cela n'est guère surprenant ; depuis l'origine les membres de la Ligue de l'enseignement sont des militants syndicaux, des mutualistes, des acteurs politiques du « camp socialiste » comme il se disait dans les années cinquante. Et ils sont désireux d'accompagner encore la transformation de la coopérative des consommateurs en celle des producteurs. Ils souhaitent « savoir plus » des suites de cette aventure économique et sociale qui s'ouvre. Être présent au conseil d'administration de la nouvelle entreprise mais en capacité de redire ce qui a présidé à sa création. « Un

commerce désintéressé au service d'une cause, l'école publique. » Ils savent que cet idéal sera toujours difficile à tenir puisque l'environnement de la scop reste le monde de la concurrence « libre et non faussée », celle du modèle libéral, néolibéral, capitaliste en un mot. D'où, sur ce fond, les interrogations inquiètes d'un cadre de la Sadel, Philippe Chabosseau² qui a réactivé nos propres questionnements. Comment passer d'une société tout de même hiérarchisée, directive où le modèle est celui de la « subordination » (et de l'exploitation de la force de travail) à une organisation partagée ? Comment faire pour que le salarié s'informe, se forme, participe aux décisions, propose, vote, et donc prenne le « pouvoir » et en même temps subisse les décisions prises dans l'intérêt commun qui ne coïncide pas forcément avec ses intérêts particuliers. Schizophrénie ? Le mot est dit et suggère qu'il faudrait se couper, se doubler. Pour le moins se partager entre les différents rôles possibles. Les salariés de SADEL, NLU, LIRA, LA FOLY ont tranché. Ils fusionnent et s'impliquent dans SAVOIRS PLUS.

Tandem

Il faut aussi des meneurs de projets. Sans aucun doute Patrice Moysan, directeur, et Etienne Brémond, président, n'ont pas ménagé leurs efforts pour convaincre et fédérer. Ce lien à réaliser entre les différents sites du nouveau groupe et les efforts à consentir pour parvenir à l'émergence de la Scop sont figurés dans le film par la randonnée vélocipédique d'Étienne. C'est un fil qui coudure et aère le documentaire, autorisant le spectateur à sortir des salles de réunion, des magasins, des bureaux. Unifier pour rationaliser et identifier ne suffisait pas. Il fallait aussi organiser la succession du « tandem ». Opération délicate. Le nouveau président du conseil d'administration élu est Vincent Berrivin. Le directeur général sera « chassé » par un cabinet de recrutement. Patrice Buisson assure désormais cette responsabilité. Il leur revient de veiller à la démocratie dans l'entreprise. « Souplesse, flexibilité, adaptabilité, réactivité, rebond, volonté... » Peut-être leur faudra-t-il plus qu'abandonner toute la panoplie du pathétique volontarisme managérial.³

Alain Paquereau

¹ Compagnie: Nouveau Théâtre populaire. Fontaine Guérin.

² Cadre Sadel.

³ F.Bégaudeau. Jésus, les bourgeois et nous. Éditions: L'escargot

Deux amis, deux militants

Deux fortes personnalités nous ont quittés ce trimestre : Michel Verger et Jean Bertholet. L'un et l'autre furent des militants du parti communiste. Jean-Paul Plassard, ancien secrétaire de la fédération départementale, leur rendit un hommage qu'ils méritaient.

Michel Verger

Enfant de la place Ney, il fit une carrière professionnelle au PTT. Il y gravit des échelons pour terminer responsable du bureau de



Seiches. Souvent, il fut aux élections le représentant du parti communiste. La preuve que son ambition n'était pas d'accéder au pouvoir, mais de défendre des idées. Chaleureux, dans les circonscriptions électorales il nouait des liens d'amitié avec les camarades du cru. Michel était un militant multiscartes et son terrain de luttes n'était pas circonscrit. Localement, il pouvait défendre l'ouverture d'une

classe à l'école publique et nationalement lutter pour la reconnaissance des victimes des essais nucléaires. Il fut un des fondateurs de l'AVEN (association des Vétérans des Essais Nucléaires). Du département, il arpenta les routes pour que 223 maires signent l'appel du maire d'Hiroshima "plus jamais ça". Michel fut un infatigable militant de la paix. Annick Martin, pour cet engagement sans faille, le remercia lors de ses obsèques et cita quelques unes de ses actions. Avec son autorisation, nous lui empruntons quelques passages. «*Pour la Paix et contre les guerres, tu as fait de la journée internationale de la Paix, le 21 septembre, une journée incontournable sur Angers avec là encore, un collectif, celui du 21 septembre. En 2001, un projet d'un monument de la paix avec la ville d'Angers, commanditaire, avec le soutien de la DRAC et de l'ONAC, est lancé. En 2003 il se construit avec les ateliers Gaubourg, (création artistique pour l'insertion des publics en difficulté sociale menée par l'artiste Ryckelynck), et se conçoit la gravure d'un poème écrit par les élèves et professeurs des écoles, illustrant la Paix. (...) Grand militant pour la Paix et le*

désarmement nucléaire, tu as été de toutes les organisations des rassemblements devant la base des sous-marins nucléaires de l'île longue pour exiger l'élimination de toutes les armes nucléaires,

Là, le 10 12 2017, au musée où sont exposées les tapisserie du Chant du monde de Jean Lurçat à Angers, fut un grand moment pour fêter le prix Nobel de la Paix à ICAN pour le travail accompli sur le vote du TIAN (traité d'interdiction des armes nucléaires) par 122 pays, tu auras connu la ratification et son entrée dans le droit international le 22 janvier dernier. (. . .) Courageux, généreux, opiniâtre, tu as mis toutes tes forces, et bien, nous mettrons toutes nos forces pour te dédier le 21 septembre 2021, te dire notre reconnaissance. Notre hommage sera notre chant du monde, une ode à la vie.»

Michel manquera au mouvement social angevin. C'était un lien entre les organisations. L'Anjou laïque présente ses condoléances à sa compagne et sa famille.

J. P.

Jean Bertholet

Dans l'Anjou laïque 124, Jean-Paul Brachet avait signé le portrait de Jean. Cet hommage s'en inspire beaucoup. Jean était un militant et un humaniste. Enseignant, il marqua ses élèves. Un de mes amis, ancien maire de Geneteil (village du Noyantais) m'a dit qu'avec son compère Job Levraut, il lui avait ouvert l'esprit et des horizons. Et, si de sa scolarité au centre d'enseignement technique de Narcé il garde un bon souvenir, il le doit à cette rencontre. Jean Leroy, au cimetière de Trélazé, eut raison de souligner ses qualités de pédagogue. Son engagement politique aurait pu les faire oublier. Jean était un émancipateur. Laïque, chez les jeunes il voulait développer l'esprit critique. Lui, à l'âge de 15 ans, dans la ville de La Mure, il rencontra deux garçons affichant, sans détour, leurs convictions socialistes. Il fut impressionné et séduit. Il retrouve l'un d'eux à la Sorbonne, Jean Rony futur éditorialiste à *France nouvelle* hebdomadaire du PCF. Ce dernier l'incite à franchir le pas. D'adhérent à l'Unef et aux jeunesses communistes, en 1953 il devient membre du



parti. Difficile de poursuivre ses études et d'assumer la fonction de pion pour subvenir aux besoins d'un jeune ménage. Il a épousé Christianne en 1956. Il prépare alors le concours de l'École normale nationale d'apprentissage. En 1960 il est nommé professeur au CET de Narcé. En janvier 1961, il s'installe à Trélazé. Et c'est un enchaînement de responsabilités syndicales et politiques. Puis ce sont les Municipales de 1977. Il est élu maire de Trélazé et ce jusqu'en 1995. Trois mandats de maire. Pour Jean, ce n'est pas un train de vie de sénateur ! Il est confronté aux problèmes de la crise économique. (1981 fermeture des allumettes - 1983, grand coup

de torchon aux ardoisières avec 420 suppressions d'emplois - 1986 Fermeture de Grand Maison dans le bourg - 1993, nouvelle vague de licenciements aux ardoisières.) Dans le cadre de ces luttes, la municipalité avec l'appui des ardoisières et de la population a envoyé au Premier ministre (Pierre Mauroy) une palette de cartellettes (5000 ardoises). Malgré cette hémorragie de l'emploi sur la commune, son nombre avait augmenté à la fin de son premier mandat. Devenu maire, Jean ne s'est pas « notabilisé ». Au cœur, la cause ouvrière lui est restée. « Poids lourd » du P.C. en son nom, il fut présenté de nombreuses fois aux élections nationales. Il fut un habitué des sénatoriales. Par l'estime que lui portaient les élus locaux, il fit des scores très corrects. En 1986, il siège au Conseil Régional, au temps d'Olivier Guichard. Jean marqua sa ville de Trélazé. Tout en gardant sa tradition ouvrière, il la modernisa. L'Anjou laïque présente ses sincères condoléances à son épouse et à ses enfants.

J. P.

Jean Goblet, "On se ressemble"

Les cinq premiers mots du roman - que je ne citerai pas ici - évoquent les instruments de la virilité masculine et, plutôt en la circonstance, l'absence desdits éléments. Cinq premiers mots appuyés par : Tu n'as pas été capable de me faire un enfant ! Laure a reconnu les accents de la voix maternelle. C'est le début de l'enquête dans laquelle elle va se lancer. Le ciel lui est tombé sur la tête. La révélation qu'elle a surprise trouble le regard qu'elle porte sur ses parents. Elle a compris que papa n'est pas son père biologique. Laure, une toute jeune adolescente, fille unique d'un couple de la bonne classe moyenne. Coquet pavillon dans une banlieue d'Angers, que les habitants d'Avrillé reconnaîtront. Laure vivait bien au chaud dans le cocon familial ; le lecteur s'y insère, il se sent admis dans les traditionnelles réunions familiales de fin d'après-midi. Troublée, la jeune fille va rembobiner les séquences de sa vie, au cours d'une fugue nocturne pour tenter de découvrir la faille susceptible d'apporter une réponse aux questions qu'elle se pose. Sa déception se traduit par de petites vengeances, relâchement de ses

Jean GOBLET

On se ressemble



études, abandon de ses cours de violoncelle, insolences. Elle va surtout jouer les limiers à la recherche de son père biologique, en vain en dépit de ses ruses. Elle imagine toutes les situations possibles. C'est le jour de ses 18

ans, elle est majeure, qu'une réponse partielle lui est apportée par ses parents. Elle est issue d'une PMA. Le voile ne s'est pas complètement levé. Devenue étudiante en médecine, elle tente, en usant de sa nouvelle condition, de découvrir l'identité du donneur Sans succès. Certes elle est bien consciente que son véritable père est celui avec lequel elle vit. dernier, sans doute pour se consoler de ne pas avoir transmis ses gènes, en rajoute dans l'affection qu'il lui porte. On se ressemble, ne cesse-t-il de lui répéter. Le récit nous entraîne dans les villages des bords de Loire, dans les pas de Cézanne, au pied de la Montagne Sainte Victoire et à Giverny, dans le jardin aux nymphéas de Monet. Il nous entraîne aussi vers une conclusion qui renforce l'affection entre père et fille. Les personnages que l'auteur met en scène ne sont pas des héros. Ils pourraient être vos voisins, vos collègues et vous-même. On s'immerge d'autant plus facilement dans le récit. Le style est direct, vivant, sans inutiles fioritures.

Gérard Cherbonnier

Jean n'apposera plus sa signature dans notre journal

La mort l'a emporté début mai, quelques jours après qu'il eût dédicacé son dernier roman à des amis. L'âge ne semblait pas avoir prise sur sa vitalité physique et intellectuelle. L'hiver dernier, à presque quatre-vingt-quinze ans, il accompagna encore ses enfants à la montagne et récemment il cherchait une intrigue pour une future fiction. Avant d'user de sa plume en qualité d'écrivain, il s'en servit professionnellement en tant que journaliste. Il entra dans le métier à dix-sept ans dans la *Dépêche du Centre*. De parents de situation modeste, il arrêta ses études à l'école primaire supérieure. Son recrutement, il le dut à deux rédactions, l'une sur un compte rendu d'un match de foot et l'autre sur le jardin public de Bourges. Sa plume fut son seul viatique, mais quelle plume ! Alliée à un esprit curieux, elle lui permit d'être reconnu par ses pairs et de gagner en responsabilité à la *Dépêche du centre* devenue la *Nouvelle République* à la libération. Jean termina directeur de la rédaction du département de Maine-et-Loire. Lors de sa longue carrière il passa d'un reportage à

vélo d'un comice agricole à une délégation reçue par le pape Jean XXIII, d'une relation d'une rencontre sportive locale à des billets signés *Candide* sur les pages nationales de la *N. R.* Directeur, fonction oblige, il fréquenta les notabilités du département, apprécia quelques-unes de leurs personnalités, lia des amitiés avec certaines, mais toujours les papiers à leurs sujets tendaient à l'objectivité, même s'ils étaient teintés de sa sensibilité de gauche. Jean aimait son journal né à la libération d'une coopérative ouvrière et il respectait tous ceux qui contribuaient à le faire vivre. Je me souviens de l'estime que lui portaient des correspondants locaux dans le Baugeois et le Noyantais pour la considération qu'il avait à leurs égards. Jean fut un directeur attentif et un excellent journaliste. Sa retraite ne pouvait pas être pantouflarde. Citoyen d'Avrillé, avec des amis de gauche, il se présenta deux fois aux élections municipales. Les échecs de sa liste dans la commune embourgeoisée lui permirent d'exercer intensément la fonction de conciliateur de justice. Puis les livres se multiplièrent. D'abord des livres de journaliste tel celui qu'il consacra à Ginette Leroux. Ensuite, ce



furent des fictions. Jean dans ces romans aimait traiter de questions sociétales qui touchaient à l'intime. Il le faisait avec tact et humanité. La gravité des sujets ne l'empêchait pas d'entretenir le suspense. Souvent la fin surprenait le lecteur. Jean Goblet, homme de gauche, venu d'un milieu modeste fut un aristocrate de l'écriture. La rédaction de l'Anjou laïque présente ses sincères condoléances à sa famille

J. P.

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Lignes électriques

Pourquoi les lignes électriques entre deux poteaux ne sont jamais horizontales, comme n'importe quel fil tendu entre deux supports placés à la même hauteur ?

Réponse de la devinette précédente : Vitesse

Avec une marche énergétique vous vous déplacez facilement à 4 km/h et dans une voiture sur l'autoroute à 100 km/h. En croisière, un avion de ligne atteint 900 km/h. Mais si un vent d'altitude souffle dans la direction du vol à 200 km/h par rapport au sol, l'avion volera à 900 km/h par rapport à l'air ambiant et à 1100 km/h par rapport au sol. Lorsque l'on parle de vitesse il faut donc préciser par rapport à quoi on la mesure. Dit savamment, dans quel repère se place-t-on. Bien qu'étant debout, immobile sur la terre, vitesse sol 0 km/h, vous vous déplacez avec elle à 107000 km/h sur son orbite autour du soleil, à 850000 km/h avec tout le système solaire autour du centre de la Voie lactée, et à 2300000 km/h avec l'ensemble de notre galaxie en direction de l'amas du Centaure situé à 155 millions d'années-lumière. Malgré une vitesse qui peut sembler élevée, la collision n'interviendrait que dans 73 milliards d'années !!!

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1					■					
2								■		
3				■						
4										■
5					■				■	
6			■							
7		■						■		
8						■	■			
9										
10	■									

Horizontalement :

1 tête à tête / il chauffa trop ses ailes au soleil. 2 Mit pour la première fois / note. 3 idiot / lichens. 4 il fait fonctionner. 5 pas acceptée / en avertir. 6 symbole chimique métallique / terminaisons. 7 on les prend pour ménager / le cœur d'Elisa. 8 refusait / romains de Rimini. 9 esquives. 10 décidé

Verticalement :

A à l'air libre. B chimère / fleur blanche. C en Mayenne / profit. D article / a été trompée. E nuance / station de radio. F temps bref / symbole chimique métallique. G ébauche d'un projet / voyelles. H entreprise à un seul associé / chiffre sans tête. I donner du pied / nécessaire de bas en haut. J établissements / base stable.

Solution mots croisés A.L n° 135

Horizontalement :

1 avancera 2 réussit 3 mit / araire 4 alourdiras 5 sglu / sénevé 6 nerf / Énée 7 Au / OE / te 8 croûtaient 9 perle / le 10 quêteurs

Verticalement :

A armagnac B veilleur C autour / ope D N S / fouet E tsars / être F airde / alu G grainetier H Irénée I rave / N L J alèsée / têt

Sur le blog Anjou laïque (<http://anjoulaique.blogspot>)

- Avril 1961 récit sur la base de Blida de Jacques Lambour. Réaction au coup d'État des généraux.
- Réponse d'Yvon Quiniou à François Héran sur sa lettre aux professeur(e)s sur la liberté d'expression (à l'endroit des religions)
- Recension du livre de David Cayla sur libéralisme et populisme
- Articles et brèves de Jean-Paul Brachet

L'Anjou laïque N° 136

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

Armelle Chaye, Dominique Delahaye, Jean Goblet, Pierre Michel

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

- 12 euros
- 15 € ou plus (soutien)
à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Encore un mot...

Elle est là, tapie dans un coin de la pièce. Ce salon dévasté comme s'il avait subi les assauts d'un tsunami. À travers la baie vitrée, un ciel orangé annonçant une belle journée ensoleillée, s'étire au-dessus du champ enneigé. Quelques oiseaux sortent rapidement des haies pour happer au passage la dernière nourriture enfouie. Certains d'entre eux aperçoivent le petit nichoir installé dans le jardin. Ils s'y aventurent joyeusement, au rythme de petits cris brefs et sonores. La campagne est belle et silencieuse ce matin.

Elle est toujours là, assise à même le sol, recroquevillée sur elle-même. Ses fines mains compriment son ventre. Un rictus de douleur se dessine sur son visage. Elle sent sur celui-ci un liquide qui descend le long de sa joue droite, ses larmes teintées d'une couleur rose, presque rouge. Elle se hasarde alors à porter sa main sur le côté, près de l'oreille, là où elle ressent une autre douleur. Au toucher, elle devine une tuméfaction.

Elle lève la tête en direction de la baie vitrée, le chat l'observe tout en restant coi comme s'il avait compris. Elle porte son regard au-delà de l'horizon immaculé de blanc puis

ferme les yeux. Le sang continue de couler de son oreille, elle n'entend plus mais cela lui est égal, elle se réfugie un moment dans ce silence improvisé.

Elle tente alors de se remémorer la scène, les mots qui ont provoqué la colère du monstre. Comme d'habitude, c'est parti d'un événement tout à fait anodin lui semble-t-il. Elle ne sait plus, elle est lasse.

Soudain, elle entend des pleurs, c'est bon signe, cela veut dire que le tympan n'a pas subi trop de dégâts. Elle en est presque heureuse. Elle le voit, « son monstre », il est assis sur le rebord du canapé à moitié renversé, des bris de verre jonchent le sol. Ses grandes mains cachent son visage. Il sanglote comme un enfant. Il s'excuse...

Ce n'est pas la première fois. Bien souvent, elle s'est dit dans sa tête, encore un mot, un geste... et je m'en vais.

Elle se lève péniblement, ouvre la fenêtre malgré la rudesse du froid qui entre. Elle respire.

Elle ne part pas.

Armelle Chaye

Un journal pluraliste



Bicentenaire de la mort de l'Empereur

La commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon soulève de nombreuses polémiques. Les opposants au projet le considéraient comme un dictateur. Mais tous les Européens ne le prennent pas pour un ogre sanguinaire. Au centre de la place de la Révolution française, à Ljubljana capitale de la Slovénie, on peut admirer une colonne portant sur une face ces mots en français :

« *Sous cette pierre nous avons déposé tes cendres, soldat sans nom de l'armée napoléonienne, pour que tu reposes au milieu de nous. Toi qui en allant à la bataille pour la gloire de ton Empereur es tombé pour notre liberté.* »

Sur l'autre face du monument figure le même texte en langue slovène. Napoléon délivra la Slovénie de l'oppression autrichienne qu'elle subissait depuis la fin du 18e siècle, abolit la noblesse dans le pays, supprima le servage et proclama l'égalité civique. Il rendit aux Slovénes leur langue maternelle avec le droit de s'en servir.

YMM

Le Concordat : une chance ?

La polémique a parfois du bon. Après celle qui a suivi la subvention accordée par la mairie de Strasbourg à une organisation musulmane sous l'emprise de l'État turc pour la construction d'une mosquée, les Alsaciens et Mosellans ont changé d'avis sur la légitimité du concordat. 52 % sont favorables à son abrogation. Le refus de financer sur des fonds publics la religion musulmane fut un paramètre déterminant dans les réponses. Difficile en effet, de la part des collectivités territoriales, de discriminer la deuxième religion de France pour les aides aux investissements des lieux de cultes. Alors Alsaciens et Mosellans, pour une partie, préféreraient ne donner à personne. Radins ou islamophobes les Français de l'est ? Peut-être les deux, pour certains. En effet 56 % des Alsaciens et Mosellans restent favorables aux subventions versées aux cultes reconnus alors que le financement du culte musulman ne recueille que 30 % de soutien. Les élus de droite, bien informés sur les sondages IFOP (ils ont des assistants) cultivent ce reste d'attachement majoritaire au passé napoléonien. Le 12 avril 2021, Fabienne Keller, Brigitte Klinkert, Thierry Michels,

Sylvain Waserman, Bruno Studer dans le journal La Croix ont publié une tribune libre intitulée « Le concordat d'Alsace-Moselle est une chance ». Ce n'est pas la position de l'ensemble de la population française. Le même sondage IFOP indique que 78 % de nos concitoyens sont partisans de l'abrogation du Concordat. Une grande partie certainement par fidélité à la loi de 1905 et, peut-être, pour une autre partie pour raison de justice fiscale. Certains contribuables peuvent en effet penser abusif qu'une partie de leurs impôts soient affectés aux salaires des prêtres, des rabbins et des pasteurs officiant en Alsace et Moselle. Si trois départements (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle) persistent à jouer la carte du séparatisme, leurs Conseils départementaux devraient logiquement en assumer les incidences financières. Les soutiens à la perpétuation du Concordat risquant de diminuer, il faudrait que les élus s'évertuent à démontrer que ce denier est vraiment une chance. Ce serait loin d'être gagné.

J. P.